

Annexe : Comptes-rendus des instances de concertation

- Comités de pilotage et groupes de travail -

Elaboration de l'état initial

Comité de pilotage de lancement	2
Groupes de travail n°1 : Diagnostic écologique.....	8
Groupe de travail n°2 : Cadre de gestion et politiques publiques	14
Groupe de travail n°3 : Hiérarchisation des enjeux écologiques	22
Groupe de travail n°4 : Activités agricoles, halieutiques et industrielles.....	42
Groupe de travail n°5 : Activités récréatives et sportives	48
Groupe de travail n°6 : Tourisme, aménagement du territoire, sécurité	57

Comité de pilotage de lancement



Vendredi 11 octobre 2019 – Conseil départemental des Côtes d'Armor

Liste des participants (cf annexe 1)

Ordre du jour

- Introduction
- Présentation de la démarche Natura 2000
- Désignation (et présentation) des opérateurs pour la révision du DOCOB
- Présentation des deux sites Natura 2000 (ZSC et ZPS)
 - Historique du site N2000
 - Enjeux écologiques terrestres et marins
- Méthodologie d'élaboration du DOCOB et calendrier prévisionnel
- Questions

Introduction

M. Mangan, directeur adjoint de la DDTM des Côtes d'Armor, introduit la séance en remerciant les personnes présentes et demande d'excuser l'absence de Madame Obara. Il rappelle que pour la ZPS et la ZSC de Baie de Saint-Brieuc Est, majoritairement marines, la présidence est partagée entre le préfet de l'Atlantique et le préfet des Côtes d'Armor. Ainsi, M. l'administrateur général des affaires maritimes (AGAM), Jean Michel Chevalier, co-préside ce comité de pilotage avec Monsieur Eamon Mangan, représentant le préfet de département des Côtes d'Armor. Enfin, il présente l'objectif de révision du DOCOB (notamment du fait de l'extension des parties marines) ainsi que le rôle des membres du COPIL.

M. Chevalier, rappelle que le projet de parc naturel marin - dont le périmètre d'étude était fixé entre la pointe de la Hague et la pointe de l'Arcoest - et pour lequel des travaux de concertation avaient été engagés en 2010 - a finalement été abandonné par le ministère de l'environnement. Le processus d'élaboration des DOCOBs qui avait été suspendu est désormais relancé. C'est le cas notamment pour les deux sites de la Baie de Saint-Brieuc (ZPS et ZSC) et plusieurs sites N2000 du golfe Normand Breton.



Ce comité de pilotage lance les travaux pour les sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc – Est terrestres et marins. M. Chevalier rappelle également le lancement simultané des travaux sur les sites Cap d'Erquy – Cap Fréhel, qui présentent des problématiques et des enjeux communs.

Un tour de table est proposé. M. Michel LEDARD est invité ensuite à présenter la démarche Natura 2000.

Présentation de la démarche N2000

Michel LEDARD (*DREAL Bretagne*) présente la philosophie du réseau de site Natura 2000 élaboré à l'échelle européenne et décliné à l'échelle nationale.

Pour chaque site Natura 2000, un DOCOB est élaboré localement sous l'égide d'un comité de pilotage (COFIL) rassemblant l'ensemble des acteurs d'un site. Les principes de mise en œuvre de la gestion sont la concertation, la contractualisation, la prévention. Au sein de chaque COFIL, une structure porteuse, chargée de l'élaboration du DOCOB est désignée. Les DOCOB sont élaborés pour cadrer les actions de gestion des sites. Le DOCOB comprend :

- un diagnostic de l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site ;
- un état des lieux des activités socio-économiques développées sur le territoire ;
- des mesures visant le maintien, ou la restauration, dans un bon état de conservation, des habitats et espèces d'intérêt communautaires.

Ces mesures peuvent être de nature réglementaire, administrative ou contractuelle (contrat N2000, charte). Les acteurs sont invités à prendre en compte les enjeux du site via l'évaluation des incidences à produire en cas de projets. Des actions de connaissances sensibilisation, information sont également souvent prévues dans la programme d'actions.

Le détail des informations présentées au cours de cette présentation est téléchargeable en ligne.

Lien vers la présentation Natura 2000 : <https://serolane.parcnational.fr/?15dac8f5f3dbd41>

Désignation (et présentation) des opérateurs pour la révision du DOCOB

M. Mangan (*DML 22*) informe de la réception de la candidature de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour rester opérateur de la ZSC et la ZPS Baie de Saint-Brieuc - Est.

M. Berrod (*Direction Environnement de Saint-Brieuc Armor Agglomération*) confirme la volonté de la collectivité de continuer à travailler sur les missions qui leur avaient été confiées tout en conservant une synergie avec la Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc. Il présente la direction Environnement et son rôle pour la gestion des deux sites. Il explique que Morgane Oisel, technicienne environnement au sein de la direction sera mandatée pour cette mission. Un dossier de candidature pour bénéficier des fonds Etat et UE/FEADER sera déposé rapidement.¹.

¹ Les appels à projets Natura 2000 de fin d'année sont ouverts et publiés sur le site Internet de la Région Bretagne (www.bretagne.bzh) : [Élaboration / révision du DOCOB \(TO 7.1.1\)](#)

M. Jean Luc Barbot (*vice-président de l'agglomération Lamballe Terre et Mer*) indique que conseil de l'agglomération de Lamballe Terre et Mer n'a pas souhaité se porter candidat pour le rôle d'opérateur N2000 du site Saint Brieuc Est. Il exprime toutefois le souhait que la partie Nord-Est du site ne soit pas oubliée des discussions lors de l'élaboration du document d'objectifs. Il demande aux opérateurs de veiller à ce que tout le territoire soit pris en compte dans la démarche de révision du docob.

M. Mangan (*DML 22*) demande à l'assemblée de se prononcer sur la candidature de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour être opérateur des deux sites. La candidature est approuvée à l'unanimité des membres du COPIL. Les représentants des préfets valident la candidature de Saint-Brieuc Armor Agglomération en tant que structure élaboratrice du DOCOB pour les parties terrestres.

M. Chevalier (*AGAM, adjoint du Préfet Atlantique*) explique que l'Etat apportera son soutien à l'élaboration du DOCOB pour le volet marin via l'intervention de l'Agence française pour la biodiversité. A cet égard l'AFB aura un rôle de co-opérateur pour l'élaboration du DOCOB et à terme l'animation des deux sites.

Il invite les deux opérateurs à se présenter plus en détails.

Présentation des deux sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) : historique de gestion et enjeux écologiques

Madame Oisel (*Saint-Brieuc Armor Agglomération*) présente le rôle de gestionnaire des sites N2000 sur le site Baie Saint-Brieuc Est ainsi que l'historique de gestion du site. Elle rappelle les différentes étapes depuis la désignation des sites historiques en 1973 jusqu'à l'extension des parties marines en 2008.

M. Abellard (*AFB*) présente les missions de l'AFB et l'équipe projet de l'AFB qui interviendra en appui sur le volet marin des deux sites Natura 2000 de Baie Saint-Brieuc Est.

Le détail des informations présentées au cours de cette présentation est téléchargeable en ligne.

Lien vers la présentation (1ere partie) : <https://serolane.parcnational.fr/?f1e6ca40d2ef672>

Méthodologie d'élaboration du DOCOB et calendrier prévisionnel

M. Abellard (*AFB*) poursuit la présentation en rappelant les principes de gestion d'un site Natura 2000 et le processus proposé pour l'élaboration du DOCOB sur une période de 3 ans. Durant la phase d'élaboration des diagnostics, des rencontres bilatérales seront organisées avec les acteurs et des groupes de travail seront organisés pour compléter et valider les éléments présentés.

Lien vers la présentation (2ème partie) : <https://serolane.parcnational.fr/?f1e6ca40d2ef672>

Mme Hamon (*CRPMEM Bretagne*) explique le rôle que tiendra le CRPM Bretagne pour l'élaboration du diagnostic des activités de pêche et la conduite de l'analyse risque pêche (déclinaison de l'évaluation des incidences pour les activités de pêche). Elle précise que les travaux d'analyse seront conduits dans le cadre du projet HARPEGE 3 financés par le FEAMP. Les travaux seront conduits à l'échelle de tous les sites N2000 du secteur (Baie de Saint-Brieuc Est, Cap d'Erquy-Cap Fréhel, Baie de Lancieux).

M. Chevalier (*AGAM, adjoint du Préfet Atlantique*) recommande de mutualiser les travaux techniques et de concertation entre les sites Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy - Cap Fréhel afin d'économiser

le temps des acteurs comme celui de services de l'Etat. Des groupes de travail commun sur le volet marin seraient opportuns.

M. Ledard (*DREAL Bretagne*) donne l'exemple des sites de Penmarc'h – Glénan – Trévignon qui organisent des groupes de travail conjoints. Cette organisation est pertinente pour les acteurs puisqu'elle permet un gain de temps et d'énergie pour la concertation. La démarche gagne en cohérence.

M. Chevalier (*AGAM, adjoint du Préfet Atlantique*) indique que la Préfecture maritime est très favorable à cette organisation. Il est important de ne pas alourdir administrativement la démarche Natura 2000.

M. Mangan (*DML 22*) recommande d'appréhender la gestion de ces sites en prenant en compte les sites qui encadrent la Baie de Saint-Brieuc – Est, notamment les sites du Trégor-Goëlo et des Côtes de granit rose qui sont déjà en animation. Il note que cette même remarque a été faite lors du Comité de pilotage du site Cap d'Erquy – Cap Fréhel pour travailler en cohérence.

Questions et interventions

M. Barbot (*Lamballe terre et mer*) souligne la déprise agricole et le constat de renfermement des milieux sur le périmètre de la communauté de communes. Il indique le lancement d'un atlas intercommunal de la biodiversité avec l'appui technique de Vivarmor Nature et le soutien de l'AFB. Il demande que ne soit pas oublié l'estuaire du Gouessant et en particulier l'alose et l'anguille.

Mme Hamon (*CRPMEM Bretagne*) souligne le besoin d'information complémentaire sur l'état de conservation des habitats particuliers, notamment le maërl.

M. Février (*GEOCA*), suggère de ne pas oublier les oiseaux fréquentant le milieu marin et de ne pas se focaliser uniquement sur le territoire de la Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc. Les enjeux sur le site ne concernent pas que les hivernants mais peuvent être forts au nord du site à d'autres périodes. Il conseille de mobiliser les données issues des suivis écologiques plus récents, notamment des études du Parc éolien en baie de Saint-Brieuc.

M. Benier (*Mairie de Plérin*) rappelle le caractère frontalier de la Baie de Saint-Brieuc. Il estime important d'appréhender les deux sites N2000 dans un contexte plus large en intégrant les acteurs socio professionnels extérieurs à la Baie de Saint-Brieuc. Il aborde notamment les problématiques du Brexit à l'échelle du Golfe normand breton. Il est indiqué que les pêcheurs de Jersey – Guernesey sont, dans tous les cas, régis par les accords de la baie de Granville.

M. Abellard (*AFB*) précise que les travaux de diagnostic conduits par le CRPM Bretagne permettront d'identifier les pêcheurs extérieurs au CDPMEM qui travaillent sur le site.

Mme Menguy (*Association Blue Fish*) rappelle les conséquences du réchauffement climatique sur la mer et les rivières et le phénomène d'acidification des océans. Elle explique que les effectifs de truites dans le Trieux (site N2000 du Trégor Goëlo) diminuent depuis 30 ans et que la période de pêche est désormais raccourcie.

M. Le Boucher (*centre de voile d'Erquy*) indique que les écoles de voile sont très sensibilisées à la protection du milieu marin et l'importance de la formation des encadrants. Il rappelle la possibilité de s'appuyer sur le réseau des centres nautiques des Côtes d'Armor.

M Guyot (*Vivarmor nature*), rappelle le rôle des réseaux associatifs qui opèrent sur le territoire.

M. Barbot (*Lamballe terre et mer*) demande si d'autres problématiques comme la qualité de l'eau et notamment les conséquences de l'eutrophisation (algues vertes) seront traitées dans le cadre de la démarche N2000. Il est répondu que le contexte environnemental dans son ensemble (hydrographie, climat, ...) sera pris en considération. En revanche, pour des sujets comme l'eutrophisation, un renvoi sur les travaux dédiés du SDAGE, SAGE et des stratégies nationales comme le plan nitrates décliné localement, sera proposé.

L'AFB indique que l'élaboration du Docob s'appuiera sur tous les travaux en cours en se focalisant sur les espèces et habitats des directives européennes « Directive Oiseaux » et « Directive Habitats, Faune, Flore ».

M. Bonnery (Fédération départementale des Côtes d'Armor pour la pêche en eau douce), insiste sur l'importance de la prise en considération des amphihalins, dont le saumon.

M. Barbot (*Lamballe terre et mer*) souligne le besoin de la collectivité de disposer de connaissances pour diffuser l'information auprès de ses acteurs, justifier et argumenter les sujets relatifs à la biodiversité en conseil communautaire. Les apports de connaissances issus des sciences participatives présentent aussi un intérêt non négligeable. La vulgarisation de l'information scientifique permet d'en faire bénéficier le plus grand nombre.

M. Ledard (*DREAL Bretagne*) précise que la démarche Natura 2000 ne pourra pas répondre à toutes les questions. D'autres politiques publiques peuvent être mobilisées pour répondre à des problématiques plus larges comme par exemple la DCSMM.

M. Chevalier (*AGAM, adjoint du Premar Atlantique*) note que le projet de révision du DOCOB soulève beaucoup d'intérêt. Il précise que les éléments abordés en Comité de pilotage seront approfondis au fur et à mesure des réunions de concertation de la rédaction du DOCOB tout en gardant en tête les limites de Natura 2000. Il suggère par ailleurs de disposer d'éléments visuels pour mieux appréhender les éléments de l'écosystème, notamment les habitats sous-marins.²

L'AGAM Chevalier et le DML Mangan remercient les participants de la réunion pour leur présence et leur implication au cours des débats et clôturent la réunion.

L'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique

Le représentant du préfet des Côtes d'Armor

² Des films pédagogiques sur les habitats marins produits par l'AFB dans le cadre du LIFE MARHA sont désormais en ligne sur la chaîne youtube. **Exemple pour le maërl** : <https://www.youtube.com/watch?v=qNHevhPCww8>
Exemple pour les **tombants rocheux** : <https://www.youtube.com/watch?v=oMtw2hWQx5s>

Annexe 1 : liste des participants au COFIL

Présents

<u>Organisme</u>	<u>Nom du représentant</u>
Préfecture maritime de l'Atlantique	AGAM Jean-Michel Chevalier
Préfecture maritime de l'Atlantique	Sophie Ollivier
DREAL Bretagne	Michel Ledard
DREAL Bretagne	Coralie Moulin
DDTM des Côtes d'Armor	Eamon Mangan
DDTM des Côtes d'Armor	Didier Froux
DDTM des Côtes d'Armor	Claire Tréhet
Agence française pour la biodiversité	Marion Collin
Agence française pour la biodiversité	Pauline Blanchard
Agence française pour la biodiversité	Olivier Abellard
Agence française pour la biodiversité	Alain Pibot
Conseil départemental des Côtes d'Armor	Véronique Meheust
Communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer	Rozenn Guillard
Communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer	Jean-Luc Barbot
Saint-Brieuc Armor agglomération	Morgane Oisel
Saint-Brieuc Armor agglomération	Frédéric Berrod
Commune de Hillion	Vincent Rebours
Commune d'Erquy	Christiane Guervilly
Commune de Morieux	Jean Pierre Briens
Commune de Plérin	Jean Marie Benier
Commune de Ploufragan	Jacques Blanchard
Comité régional des pêches maritimes de Bretagne	Nolwenn Hamon
Comité régional conchyliculture Bretagne nord	Caroline Le Saint
Fédération des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France - CD22	Claude Bougault
Comité départemental de voile des Côtes d'Armor via Centre nautique d'Erquy	Pierre Le Boucher
Association Blue Fish	Anne Menguy
Association Vivarmor Nature	Hervé Guyot
Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Didier Bonnery
Groupe d'études ornithologiques des Côtes d'Armor	Yann Février
Réserve Naturelle nationale de Saint-Brieuc	Cédric Jamet

Excusés

<u>Organisme</u>	<u>Nom du représentant</u>
Saint-Brieuc Armor agglomération	Claire Diouron
Commune de Langueux	

Groupes de travail n°1 : Diagnostic écologique

Compte rendu du groupe de travail « Diagnostic écologique » du site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est	Groupe de travail « Diagnostic écologique »
	Date : lundi 21 septembre 2020
	Lieu : Lamballe Armor
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Pauline BLANCHARD et Olivier ABELLARD – l'Office français de la Biodiversité (OFB).
	Rédacteurs CR : PB, OA, MO
	Documents joints : support de présentation, feuille d'émargement



Participants :

Groupe de travail diagnostic écologique N°1 (ces contacts covid) 21/09/2020

Nom	Structure et numéro de téléphone	Signature
Pauline Blanchard	OFIS	
Morgane OISEL	SBAA	
ABELLARD Olivier	OFB	
HANON Nolwenn	CRPMEM Bretagne	
LE CAUVEZ Servane	CDRPMH 22	
BERTAUD Pierre	CRER - CRAS BreizhVann	
TREHET Claire	DDIT	
DUBOS Thomas	GMB	
EVEN Delphine	VivArmor Nature	
POURSEBO Alain	RIV Baie S'Brieuc	
Geulbud Rozenn	CTH	
FEURIER Yann	GECA	
ROLLAND David	Federatio	
Caroline LESAINTE	CRCBN	
CABRE Sarah	VP-SBAA	
Josee Beatrice	Scot	
BRESSON Sebastien	ENVAIAT	
GILBERT Yann UCLAN		
Deligny R P	A3PVA	



Résumé : Le premier groupe de travail du site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est vise à présenter et discuter le diagnostic écologique sur les habitats et les espèces en milieux terrestre et marin.

Déroulé : Après un rappel du périmètre du site Natura 2000, de la méthode d'élaboration du docob et du calendrier prévisionnel des groupes de travail à venir, les espèces et habitats terrestres et marins sont présentés. Des temps d'échanges sont prévus après chaque présentation. Une animation est proposée aux participants pour s'exprimer sur les enjeux écologiques à traiter dans le docob et sur les menaces qui peuvent les impacter sur le site. Enfin, un point est fait sur la poursuite des travaux.

Pour le diagnostic de chaque compartiment écologique, sont présentés :

- les sources de données,
- Les listes d'habitats et d'espèces inscrits au formulaire standard de données et les autres
- l'état des lieux sur le site,
- les fonctionnalités du site.

1. Discussion sur le diagnostic écologique terrestre

Mammifères :

Le groupe mammalogique breton interpelle sur des espèces qui se trouvent à proximité du périmètre du site mais dont les observations ont été réalisées en dehors du site. C'est le cas par exemple de la loutre, présente dans la vallée du gouet entre le barrage de Saint-Barthélemy et le littoral.

D'autres sites Natura 2000 ont travaillé à des réajustements de leur périmètre pour inclure les secteurs fonctionnels pour les espèces.

De même, des colonies de chauves-souris sont proches du site. Des actions pourraient permettre d'inclure les enjeux chiroptères même si les secteurs de reproduction et d'hibernation sont en dehors du périmètre du site.

Des mesures agro-environnementales (MAE) seraient utiles pour une gestion arboricole ou sylvicole intégrant les fonctionnalités pour les chiroptères. Il n'en existe pas pour l'instant sur le site.

Les évaluations d'incidences au titre de Natura 2000 peuvent porter sur des enjeux écologiques dans et à proximité directe du site Natura 2000. Ce pourrait être un outil pour la protection des gîtes de chauve-souris.

Oiseaux :

Le GEOCA rappelle que les fourrés littoraux et les roselières sont des secteurs à enjeux forts pour les oiseaux migrateurs. Le site de la baie de Saint-Brieuc est l'un des plus importants pour la migration diurne de passereaux. Les pointes rocheuses du fond de baie sont aussi des secteurs importants pour les migrateurs.

Le site a une importance pour la Fauvette babillarde. C'est le seul site de Bretagne où elle niche. Les Listes rouge sont difficiles à prendre en compte car elles changent souvent.

Le Hibou des marais est très présent dans l'anse d'Yffiniac où il est observé chaque hiver. Il se soustrait aux pressions car il fréquente la zone de protection forte de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. C'est bien l'absence de pression qui l'incite à se rendre dans cette zone.

M. Février fait par ailleurs remarquer que les statuts des espèces n'est pas toujours représentatif des situations observées. La vulnérabilité de certaines populations (les passereaux notamment) peut très vite évoluer.

2. Discussion sur le diagnostic écologique marin

Habitats marins :

Le Comité régional des pêches demande si une acquisition de connaissances est prévue sur le banc de maërl. Aucun programme d'acquisition de connaissance à proprement parlé n'est prévu mais en revanche il est envisagé de faire des plongées sur le site avec des vidéos pour évaluer la vitalité du banc de maërl.

La lagune côtière se trouve dans le polder d'Hillion du côté de Pisse-Oison. Il s'agit d'un tout petit secteur de bras vaguement saumâtre. Cette lagune est identifiée sur d'anciennes cartes du fond de baie. Elle mesure une dizaine de mètres carrés.

Mammifères marins :

Le GEOCA indique que le Dauphin de risso et le Dauphin commun pourraient être des enjeux importants sur le site. Malgré les fortes variabilités interannuelles, beaucoup d'observations ont été faites (par Al Lark) notamment face à Erquy avec un constat d'élevage des jeunes dans cette zone. Le Dauphin de risso une espèce annuelle et régulière qui montre une fidélité au site importante. Son statut devrait être rehaussé par rapport aux autres espèces de mammifères marins non listés au FSD. Il ne fréquente pas toute la baie de Saint-Brieuc mais la partie nord. Le Dauphin commun, lui, est souvent observé en échouage.

Peu d'informations proviennent des sciences participatives dans la baie de Saint-Brieuc. Ces espèces peuvent être plus observées qu'on ne le croit.

Le Groupe mammalogique breton demande pourquoi on ne prend pas en compte la liste rouge régionale pour les mammifères marins. Cette liste rouge est peu pertinente pour des espèces dont les zones de présences sont interrégionales. De plus, l'utiliser aurait pour conséquence un manque de cohérence avec la DCSMM car les listes rouges ne sont pas élaborées pour toutes les régions.

Sources de données :

L'UNAN voudrait savoir si d'autres sources de données que l'étude d'impact d'Ailes marines sont utilisées, et si d'autres programmes de connaissances sur les mammifères marins sont prévus.

Il est rappelé que les données d'Ailes marines sont standardisées et que des suivis réguliers auront lieu durant toute la durée de vie du projet. C'est le bureau d'étude mobilisé par Ailes Marines qui sera en charge de la coordination/réalisation de ces suivis.

De nouvelles connaissances seront acquises durant la phase de travaux et d'exploitation du parc éolien en mer. Les retours d'expériences seront accessibles durant les 40 années de la concession d'exploitation. C'est une source d'information à prendre en considération pour améliorer les connaissances sur les espèces marines dans la baie.

Poissons amphihalins :

A la connaissance du Comité des pêches, il n'y a pas de pêche professionnelle en mer d'Alose feinte. Alain Ponsero de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc indique ne pas avoir connaissance de la présence d'Alose feinte ou de Lamproie fluviatile dans le fond de baie.

Oiseaux :

Delphine Even (VivArmor) indique que des indices de reproduction du Faucon pèlerin ont été trouvés sur l'îlot du Verdelet durant la saison 2020. Aucun jeune n'a cependant été observé en sortie d'îlot. Des tentatives de reproduction sur l'îlot ont aussi été constatées les années précédentes.

La fréquentation piétonne se développe autour du Verdelet et serait la plus grosse pression de dérangement des oiseaux nicheurs sur l'îlot. Auparavant, l'estran jusqu'au Verdelet n'était exploité que par les pêcheurs à pied de loisir lors des grandes marées. La promenade semble se développer à cet endroit, et génère plus de dérangement des oiseaux marins par les mouvements imprévisibles des promeneurs par rapport aux pêcheurs plus statiques et déjà identifiés par les oiseaux comme non-menaçants.

Yann Février du GEOCA indique une observation de la fréquentation par le Puffin des Baléares différente en 2020 que pour les années précédentes. Les oiseaux sont éparpillés dans la baie, alors qu'ils étaient auparavant observés en radeaux sur l'eau.

Il est fait la proposition de traiter dans le DOCOB 25 espèces d'oiseaux non inscrites actuellement sur la fiche d'identité du site (le formulaire standard de données). Des échanges à engager post réunion avec les associations spécialisées en ornithologie permettront de rediscuter cette liste.

3. Discussion sur la poursuite des travaux

Il est demandé si les groupes de travail des deux sites Natura 2000 voisins Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy-Cap Fréhel pourraient être fusionnés en une seule réunion ou se dérouler sur une seule journée pour éviter les déplacements des participants. La solution de la visioconférence pourrait être aussi envisagée.

Selon la thématique abordée, la possibilité d'organisation d'un seul groupe de travail pour les deux sites sera envisagée.

Bien que des craintes soient exprimées sur le projet de parc éolien en mer et son impact sur l'écologie de la baie de Saint-Brieuc, il est rappelé que des instances propres sont en charge de la concertation autour de ce projet et que les enjeux Natura 2000 sont plus larges que ce projet et pourront prendre en compte l'ensemble des pressions exprimées sur le site.

4. Résultats de l'animation sur les menaces sur les espèces et les habitats

ENJEUX ECOLOGIQUE	Impact fort	Impact modéré	Impact faible
MAMMIFERES MARINS	<p>-Pression par la pêche et les futurs travaux liés au projet éolien (bruit)</p> <p>-Danger de l'éolien dans la baie de Saint Brieuc</p> <p>- Disparition prévisible de tous les mammifères marins de la Baie de Sant Brieuc durant la phase travaux du projet éolien</p>	Dérangement par la pêche plaisance et la pêche professionnelle des mammifères marins	
OISEAUX MARIN	<p>Les animaux domestiques non-maintenus en laisse sur les plages font pression sur les groupes d'oiseaux migrants.</p> <p>Les promeneurs sur l'estran du verdelet lors des grandes marées sont des facteurs de dérangement sur les Goélands et les Huitrier-pies. L'escalade est un risque pour toutes les espèces.</p> <p>Le dérangement répété et parfois continu de trait de côte par les promeneurs et les chiens (à la Ville Berneuf, Caroual, la Cotentin)</p>		
HABITATS MARINS		<p>Algues de rives : Faut-il réglementer le ramassage du Goémon.</p> <p>Par ailleurs quid des pratiques de nettoyage des plages et de l'impact sur la laisse de Haute mer.</p>	
AMPHIHALINS			
MAMMIFERES TERRESTRES			
OISEAUX TERRESTRES			

HABITATS TERRESTRES			
FLORE			
INVERTEBRES			Retour de la pieuvre en Baie de Saint Briec; risque d'impact sur le stock de coquille Saint Jacques.
REPTILES & AMPHIBIENS INSECTES			

Retrouvez tous les documents de travail sur le site internet :

<http://saint-briec-est.n2000.fr/>

➔ onglet Espace d'échange

Groupe de travail n°2 : Cadre de gestion et politiques publiques

Compte rendu du groupe de travail « Cadre de gestion » des sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Groupe de travail « Cadre de gestion et politiques publiques »
	Date : vendredi 6 novembre 2020
	Lieu : visio ZOOM
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Aurélien PIERRE (Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel SMGSCECF), Pauline BLANCHARD, Marion COLLIN et Olivier ABELLARD – (Office français de la Biodiversité (OFB)).
	Rédacteurs CR : MO, AP, PB, OA, MC
Documents joints : support de présentation, liste de participants	

Résumé : Ce second groupe de travail, commun aux deux sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et cap d'Erquy Cap Fréhel présente le cadre de gestion et les différentes initiatives menées en faveur de la biodiversité.

Partant du constat que la démarche Natura 2000 doit s'articuler avec les autres démarches en cours sur le territoire et que l'union des acteurs pour conduire des politiques de conservation est une nécessité pour ne pas dire un impératif, l'objectif de ce GT était triple :

- Porter à connaissance les différentes politiques publiques mises en œuvre sur le périmètre des deux sites Natura 2000,
- Identifier les actions qui peuvent contribuer à la gestion des habitats et espèces justifiant la désignation de la ZSC et de la ZPS.
- Identifier les modalités possibles d'articulation des différentes politiques publiques (notamment celles pour la conservation de la nature) et identifier les exemples et les moyens de coopérations.

Déroulé : Après un tour de table et une présentation de Natura 2000, le point est fait sur différentes politiques publiques mises en œuvre sur le périmètre des deux sites N2000 mais aussi celles plus récentes en cours de développement (ex : SRADDET, DSF NAMO). Plusieurs acteurs du territoire en charge de la conduite de politiques publiques ont été invités à témoigner de leur travail, des résultats obtenus et des attendus à l'égard de la démarche Natura 2000. Les participants du groupe de travail étaient invités à s'exprimer à la suite de chaque présentation.

Enfin, une discussion collective a conclu le groupe de travail.

Participants

Personne	Fonction	Structure
Yannick Morin	Président	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Marie-Laure Cayatte	Directrice	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Aurélien Pierre	chargé de mission N2000	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Philippe Quéré	chargé de mission N2000	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Éric Feunteun	chercheur en écologie marine, directeur	Station marine de Dinard

Morgane Oisel	chargée de mission N2000	Saint Briec Armor Agglomération
Franck Jubert	chargé de mission	SAGE Baie de St Briec
Hervé Van Praag	Maire	Plévenon Cap Fréhel
Claude Bougot (orthographe du nom à vérifier)	président	pêcheur plaisancier FNPP Cotes d'Armor
Pauline Blanchard	chargée de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
Marion Collin	chargée de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
Olivier Abellard	chargé de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
Pierre Thiriet	responsable DCSMM poissons	MNHN Dinard PatNat
Didier Cholet	Adjoint urbanisme	Fréhel
David Rolland	Chargé de missions Habitats et Biodiversité	Fédération Départementale des Chasseurs
Pierre-Jean Berthelot	Chargé de mission biodiversité, Natura 2000	DREAL Bretagne
Michel Ledard	Chargé de mission biodiversité, Natura 2000	DREAL Bretagne
Camille Le Mao	Inspectrice régionale des sites	DREAL Bretagne
Simon Maignan	Référent Technicien Milieux Aquatiques	Dinan agglomération
Elvis Denieul	Coordinateur BV	Dinan agglomération
Claire Tréhet	Natura 2000 Espèce protégées	DDTM
Sophie Lecerf	chargée de mission Bretagne Sud	CRPMEM Bretagne
Caroline Le Saint	chargée de mission environnement	CRC BN
Dominique Guiho	Président	Cotes d'Armor nature Environnement
Olivier Le Bihan	chargé des espaces naturels sensibles	Conseil départemental des Côtes d'Armor
Patrice Pilven	Adjoint	Commune d'Erquy
Bruno Lebreton	Responsable Sports de nature	Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne
Servane Le Calvez	Chargée de mission environnement/enquêtrice SIPêche	CDPMEM 22
Armand Quentel	Membre	Blue Fish
Mael Soulaïne	moniteur de surf et de nature	Armor Surf School
Morgane Perri	biologiste marine	Al Lark
Blain Michel	Membre	Vivarmor et FBNE
Yves Gauthier, Antoine, Catherine	représentant de l'UNAN 22	Union des associations de navigateurs de la manche

Document support

Toutes les présentations sont visibles sur le support de réunion (cf. annexe).

La vidéo diffusée par Dinan agglomération durant la présentation est accessible ici : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Galleries-photos-et-videos/Restauration-d-un-cours-d-eau-sur-le-bassin-versant-de-la-Baie-de-la-Fresnaye>

1. Inventions et échanges durant la présentation du cadre de gestion et des politiques publiques

Blue Fish (Armand Quentel) :

Il peut-être gênant pour certains de parler de gestion. Il serait plus approprié que Natura 2000 parle de mesures de conservation plutôt que de mesures de gestion. C'est un abus de langage préjudiciable car il déborde du cadre de Natura 2000, qui est bien celui de la conservation et non de la gestion. D'ailleurs, pour l'élaboration de la carte des vocations du document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest, n'ont été ciblées que les structures qui font réellement de la gestion en mer (PNM et CMVM). Les sites Natura 2000 ont été exclus.

Le Code de l'Urbanisme s'applique à terre mais il ne s'applique pas en mer. En mer, la mission de propriétaire est exclusivement régaliennne. La mer est un bien commun. Il ne faudrait pas chercher à exporter les modalités de gestion terrestre sur le domaine maritime sans quoi on risque des tensions et un rejet.

Côtes d'Armor Nature Environnement (Dominique Guihou) :

Les objectifs de Natura 2000 sont-ils d'abord économiques ou de préservation du littoral ? Il serait important de prendre en compte l'impact de l'agriculture, et des pratiques désastreuses du modèle agricole pour la protection du littoral notamment en fond de baie de Saint-Brieuc. En période hivernale, une étude montre un fort taux d'hydrogène sulfuré dans les sédiments ce qui entraîne la disparition de la vie dans les sédiments marins. Ceci peut avoir un impact réel pour l'avifaune. De plus, je considère que le SRADDET est en deçà des objectifs nationaux et des objectifs à atteindre pour la diminution d'émission des gaz à effet de serre.

- ➔ Réponse OFB : L'objectif de Natura 2000 est d'accéder à un bon état écologique des habitats et des espèces. La loi indique que cette préservation de la biodiversité doit être fait en cohérence avec les activités et en prenant en compte les enjeux économiques sur les sites. Tout l'enjeu de ce travail est de trouver un équilibre entre les activités et la conservation des espèces.

Station marine de Dinard (Éric Feunteun) :

Il y devrait y avoir un lien très fort entre Natura 2000 et le Parc naturel régional. En effet, ce dernier traitera des aspects de navigation de plaisance, des infrastructures portuaires, de l'activité conchylicole... Il faudra veiller à renforcer le lien PNR/Natura 2000 pour assurer le continuum terre-mer. Il y d'autres sites N2000 très proches et d'autres dispositifs de protection de la nature : il sera important d'avoir une méthode de travail sur le réseau d'aires marines protégées sur le territoire allant de Saint-Brieuc à la baie du Mont Saint-Michel. Tous les dispositifs de protection de la nature doivent fonctionner ensemble.

- ➔ Réponse OFB : Le document préparatoire évoque naturellement le projet de parc naturel régional. Ce dernier est toujours en projet et une partie seulement du site Natura 2000 Cap d'Erquy Cap Fréhel est concerné par le périmètre du projet de PNR. Il faudra aussi considérer le site Natura 2000 de la baie de Lancieux dont le COPIL n'est pas encore lancé.

DREAL Bretagne (Camille le Mao) :

Il n'est pas fait référence aux espaces remarquables et à la Loi Littoral, alors qu'ils sont très importants pour Natura 2000.

- ➔ Réponse SBAA : oui effectivement. Ces informations sont détaillées dans le document de travail « Cadre de gestion » accessible sur les sites internet. Pour la réunion, il a été fait le choix de présenter une sélection de politiques publiques.

DREAL Bretagne (Michel Ledard) :

En réponse à l'information sur un rapport de la commission européenne sur le décalage entre périmètre des ZPS par rapport au ZICO, il est indiqué qu'une démarche d'expertise est en cours pour évaluer les ZPS par rapport aux ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux). Le rapport d'évaluation de la Commission européenne ne signifie pas que les surfaces de toutes les ZPS seront réévaluées en fonction des surfaces de ZICO. Il faut noter que la donnée des ZICO est très ancienne.

Station marine de Dinard (Éric Feunteun) :

Les baies et les estuaires sont des zones fonctionnelles pour les poissons amphihalins et notamment l'anguille. Cette espèce souffre des problèmes de continuité chimique et physique (limites entre le domaine public maritime et le domaine fluvial, polder). Certaines espèces comme l'anguille peuvent servir d'espèces parapluie car les actions qui s'y rapportent sont utiles pour tout un réseau trophique côtier dont dépendent les oiseaux.

- ➔ Réponse OFB : Dans le cas présents, ce seront les autres espèces d'amphihalins qui seront ces espèces parapluie, l'anguille n'étant pas listée à la Directive Habitat Faune Flore. L'Anguille ne pourra donc pas être une finalité des deux docobs mais des actions pourront y profiter.
- ➔ Réponse DREAL Bretagne (Michel Ledard) : L'enjeu Anguille est effectivement très important mais il existe déjà une politique publique qui y est dédié. Elle n'est pas d'intérêt communautaire donc il ne sera pas possible de mobiliser la politique Natura 2000 dessus. En revanche, tout ce qui sera fait dans cadre de Natura 2000 pourra bénéficier indirectement à l'Anguille. Ce sont les plans nationaux et régionaux qui œuvreront spécifiquement sur cette espèce.

Station marine de Dinard (Éric Feunteun) :

Il est important de regarder l'écosystème dans son ensemble, y compris lorsqu'il s'agit d'espèces qui ne sont pas listées sur les directives Natura 2000 lorsqu'elles sont importantes pour leur écosystème.

- ➔ Réponse OFB : Des objectifs du document stratégique de façade (DSF) concernent les poissons amphihalins dont les Anguilles. Les actions sur ces espèces en mer pourront découler de ce document.

Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel (Philippe Quéré) :

La cartographie des obstacles à la migration des poissons amphihalins n'est pas à jour car des travaux récents d'effacement des barrages du Montafilan et de Saint Sébastien ont été effectués.

Blue Fish (Armand Quentel) :

Les plans d'actions devraient cibler leurs mesures sur la restauration de la productivité dans les cours d'eau plutôt que de se concentrer sur la réduction des capacités et effort de pêche. Sans une bonne qualité des milieux d'eau douce, les populations de poissons ne seront pas en bon état, quelles que soient les mesures portant sur la pêche.

L'implication et l'adhésion des comités de pêche régionaux à l'échelle nationale dans le cadre du PNA Puffin est à souligner.

Le lien terre-mer est très important dans la problématique de gestion de l'eau.

- ➔ Réponse OFB : Natura 2000 traitera des habitats et des espèces et de la qualité de l'eau via son impact sur ces derniers.

Station marine de Dinard (Éric Feunteun) :

On parle beaucoup des algues vertes mais un indicateur important est la structure des prés salés. Les taux de nitrates et de phosphates altèrent les fonctions de nourricerie de certains poissons (bar, sole, raie brunette par exemple) qui dépendent du bon état et du maintien des fonctionnalités des marais

salés. Quand il y a un excès de nitrate, la flore originelle (à dominance d'obiones) est remplacée par des espèces de valeur nourricière amoindrie (chiendent maritime).

Les poissons littoraux à dépendance estuarienne sont concernés par les contaminations. Même sublétales, ces contaminations peuvent avoir de forts effets sur les taux de croissance des juvéniles et altérer la capacité de reproduction. Le lien terre-mer est essentiel et les contaminations seront très importantes à considérer.

Plévenon Cap Fréhel (Hervé Van Praag) :

La commune de Plévenon est oubliée dans la présentation du Grand site de France. Ressenti d'une mise à l'écart de la commune.

Réponse SMGSCECF : Les opérations d'aménagement du territoire ont été portées par le grand site et ont inclus la commune de Plévenon dans le cadre de la candidature au label Grand site de France.

Le rôle des 4 communes est primordial pour la gestion du grand site. Par exemple les travaux des communes de la gestion des parcelles communales.

Blue Fish (Armand Quentel) :

Un cadrage serait nécessaire pour préciser ce qui est de l'ordre du réglementaire et ce qui est de l'ordre de la contractualisation pour la gestion des sites. En mer, il est plus facile de passer par des mesures réglementaires après discussion et co-construction avec les acteurs.

- ➔ Réponse DREAL : Les sites inscrits et classés relèvent du réglementaire. Le label Grand Site de France part d'une démarche volontaire du territoire. On souligne la différenciation des politiques sur un site labellisé par rapport à territoire qui ne bénéficient pas de ce label.

Station marine de Dinard (Éric Feunteun) :

Est-ce que la baie d'Arguenon est à l'étude pour un classement aux espaces naturels sensibles du département ? Le château du Guildo est déjà géré par le département. Même question sur cette baie, au titre du classement en grand site.

- ➔ Le périmètre du grand site n'intègre pas la Baie de l'Arguenon.
<https://grandsite-capserquyfrehel.com/cartographie/carte-patrimoniale/>

Union nationale des associations de navigateurs :

On a longuement débattu de qualité de l'eau et de son impact sur les habitats, ainsi que de l'importance de la continuité écologique (les corridors écologiques). Qu'en est-il quand un projet industriel s'implante dans un site cerné de zones Natura 2000, la première à 450m (projet éolien d'Ailes Marines dont les travaux et l'exploitation vont générer turbidité et aluminium en continu dans la colonne d'eau) ?

Réponse OFB : les projets au sein des sites Natura 2000 sont soumis à études d'incidences, qui incluent pour ce genre de projets des études d'impacts qui établissent les risques d'atteinte aux objectifs Natura 2000. De ce fait les 'risques' associés à l'installation et l'exploitation du parc sont évalués dans le cadre de la procédure réglementaire prévue. Les autorisations délivrées à l'opérateur sont conditionnées au respect de certaines mesures. Détails des autorisations à télécharger sur le site de la préfecture des Côtes d'Armor (<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Energie/Eolien-en-mer/Les-autorisations/Ailes-Marines>)

Mairie de Plévenon (H. Van Traag, via le chat) :

M. Van Traag indique que le SCOT du pays de Dinan était caduc.

- ➔ Réponse du Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel (Aurélien Pierre) : Le territoire est donc soumis à la règle d'urbanisation limitée. Tout nouveau terrain dont le but

est l'urbanisation est interdit tant que le préfet n'a pas donné son accord via un arrêté. Ceci est valable jusqu'à la validation d'un SCOT sur le territoire.

- Réponse Saint-Brieuc Armor Agglo (Morgane Oisel) : Dans le pays de Saint-Brieuc, le SCOT est en élaboration suite à la modification du territoire. Il est actuellement en phase de concertation. Sur le territoire, on reste dans le cadre de l'application réglementaire du SCOT validé en 2015.

Station marine de Dinard (Éric Feunteun) :

Il serait intéressant de répliquer ce travail d'inventaire des politiques de gestion sur le sujet des observatoires de la biodiversité et des usages. Pour information, la station marine est en train de réaliser une thèse sur la cartographie des fonds rocheux de la Côte d'Emeraude jusqu'à Erquy. Elle vise à caractériser les habitats rocheux et les poissons de roche. Ces connaissances en cours d'acquisition seront indispensables pour mesurer le lien entre les actions de gestion mises en œuvre et les objectifs de conservation du milieu.

- Réponse OFB : Lors du diagnostic écologique et du diagnostic socio-économique des docobs les sources d'informations sont listées dans chaque partie concernée. Ceci dit ce n'est effectivement pas suffisant. Pour les docobs à rédiger pour les deux sites, il est souhaité se doter de dispositifs d'évaluation du travail engagé, via un tableau de bord. Il serait ainsi possible de d'évaluer la réalité de la mise en œuvre des actions mais aussi l'atteinte des finalités de gestion et ses objectifs opérationnels au travers d'indicateurs. Cette ambition nécessitera de s'appuyer sur des dispositifs de suivi existant et probablement d'en créer d'autres. Les discussions sur le sujet sont d'ores et déjà possibles. L'élaboration formelle du tableau de bord est prévue en fin d'élaboration du docob.

Station marine de Dinard (Éric Feunteun) :

Information : Beaucoup d'initiatives sont menées sur l'observation des milieux marins :

- le système d'observation « biodiversité, écosystèmes, société » étudie les milieux côtiers d'Erquy à la baie Mont Saint Michel en passant par Chausey ;
- des actions sont labellisées pour les systèmes d'observation des milieux littoraux,
- l'observatoire des poissons migrateurs sur Frémur (en dehors du site Natura 2000),
- un travail sur les marais salés et le benthos meuble...

Les éléments d'observation sur territoire peuvent être mis à disposition de la collectivité pour la compréhension des liens entre actions, pressions et biodiversité en milieu littoral.

La station marine travaille de plus sur la mesure des effets des contaminants sur la biodiversité (par exemple, les anguilles subissent les effets des contaminations sub-létales).

Blue Fish (Armand Quentel) :

Information : Des réunions de l'observatoire national de la biodiversité sont prévues fin novembre. Elles traiteront de l'état de conservation des petits cétacés, phoques, amphihalins et oiseaux. L'objectif serait aussi de développer un indicateur pour évaluer l'état de conservation des zones d'interface terre-mer. Armand Quentel propose de transmettre aux participants du Groupe de travail. Les codes nécessaires pour suivre cette réunion.

Blue Fish (Armand Quentel) :

Pour rappel, il est aussi possible de s'orienter vers l'agence bretonne de la biodiversité dont le CRPME est membre.

Office français de la biodiversité (Olivier Abellard) :

Information : Un appel à manifestation d'intérêt, porté par l'équipe de l'OFB en charge du Life MarHa, s'est ouvert récemment. Ce projet nommé MARHAGOUV vise à améliorer la gouvernance sur les sites Natura 2000. Une dizaine de sites test sont recherchés. : Le projet consisterait par exemple à :

- conduire des mesures pour mutualiser les tableaux de bord de certains docob

- favoriser l'organisation de groupes de travail intersites (pour les travaux sur la pêche par exemple),
- développer des aires marines éducatives...

Si des membres du Copil ou des animateurs et opérateurs de sites Natura 2000 souhaitent candidater ou s'associer à une candidature portée par les opérateurs du site, ne pas hésiter à se manifester (contacts ci-dessous). Le dossier de candidature est à déposer avant le 6 janvier 2021.

+ d'infos en ligne :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/98fd-accompagner-la-gouvernance-de-natura-2000-en-/>
<https://ofb.gouv.fr/actualites/gouvernance-des-sites-natura-2000-en-mer-mise-en-oeuvre-pilote-dune-ou-de-plusieurs>

Armor Surf School (Maël Soullaine):

Les sports de nature, dont le surf, sont largement utilisés pour la promotion du territoire par Dinan Cap Fréhel Tourisme et Côtes d'Armor Destination mais la structuration sur le terrain n'est pas forcément évidente avec la réglementation environnementale en vigueur. Comment réussir à pérenniser mon activité d'école de surf sur la plage des Grèves d'en Bas et disposer d'un lieu d'accueil sur le parking ou à proximité ?

- ➔ Question restée sans réponse. Sujet à discuter avec les autorités locales en charge du développement territoriale.

2. Conclusion et travaux à venir

Deux ateliers étaient prévus pour approfondir la réflexion sur les initiatives locales menées en faveur de la biodiversité, mais ne seront finalement pas organisés faute de temps.

Les membres du groupe de travail sont invités à réagir sur les modalités d'organisation de cette réunion en visio, afin de savoir si celle-ci pourra être réutilisée durant la période de crise sanitaire. Aucune contrainte technique ne semble avoir été rencontrée, il est donc possible que le mode de réunion en visio sur le logiciel Zoom soit proposé à nouveau pour les prochains groupes de travail.

Le calendrier des travaux est de nouveau bouleversé par la crise sanitaire. Les prochains rendez-vous seront donc très probablement prévus en début d'année 2021 pour rendre possibles les rencontres entre les chargés de mission et les acteurs.

Il est tout de même rappelé que tous les chargés de mission restent disponibles pour des échanges téléphoniques et en visio pendant la période de confinement.

Morgane Oisel : thématique diagnostic écologique terrestre du site Baie de Saint-Brieuc Est
morgane.oisel@sbaa.fr 02 96 68 23 58

Aurélien Pierre : thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel
natura2000revision@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Philippe Quéré : thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel
natura2000@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Marion Collin : thématique habitats marins
marion.collin@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 81

Pauline Blanchard : thématique oiseaux marins, poissons amphihalins
pauline.blanchard@ofb.gouv.fr 02 40 13 40 20

Olivier Abellard : thématique mammifères marins
olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82

Retrouvez tous les documents de travail, notamment ceux du GT2, sur les sites internet de chaque site Natura 2000 :

Pour le site Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

Pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>

➔ onglet Espace d'échange

Groupe de travail n°3 : Hiérarchisation des enjeux écologiques

Compte rendu du groupe de travail « Hiérarchisation des enjeux » des sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Groupe de travail « Hiérarchisation des enjeux écologiques »
	Date : mercredi 19 janvier 2021 de 14h à 17h.
	Lieu : par visio ZOOM
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Aurélien PIERRE - Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel (SMGSCECF), Pauline BLANCHARD, Marion COLLIN et Olivier ABELLARD - Office français de la Biodiversité (OFB).
	Rédacteurs CR : MO, AP, PB, OA, MC
Documents joints : support de présentation, liste de participants	

Résumé : Ce second groupe de travail, commun aux deux sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy Cap Fréhel avait pour objectif de présenter les résultats des travaux de hiérarchisation des enjeux et de définition des objectifs de conservation à long terme.

Les travaux présentés s'appuyaient sur les groupes de discussions thématiques avec les experts de chaque thématique qui - réunis entre décembre 2020 et janvier 2021 - ont pu discuter les méthodes et données utilisées et commenter les résultats obtenus.

Liste des groupes de travail techniques :

- Habitats terrestres/flore	4 janvier 2021	CBN Brest
- Herpétofaune	5 janvier 2021	Vivarmor
- Invertébrés		Gretia
- Mammifères terrestres/marins	6 janvier 2021	AL LARK, GECC, OCEANOPOLIS, GMB
- Oiseaux marins et terrestres	12 janvier 2021	Geoca, RNN St Brieuc, VivArmor, Dreal
- Habitats marins	2 et 9 décembre 2020	MNHN, IFREMER
- Poissons amphihalins	16 déc. et 12 janv. 2021	Fédération de pêche, APPMA, BGM, SBAA, RNN St Brieuc, DDTM22

Déroulé : Après un tour de table, un rappel des GT déjà organisés et une présentation des objectifs de la réunion, les résultats obtenus pour chaque thématique ont été présentés et discutés avec les participants de ce groupe de travail. Une présentation des perspectives et du calendrier de travail a conclu la réunion.

Participants : 40

	Personne	Fonction	Structure
A	Claire Tréhet	Natura 2000 Espèce protégées	DDTM 22
A	Magali Leclercq	Gestion du DPM	DDTM 22
A	Pierre-Jean Berthelot	Chargé de mission biodiversité, Natura 2000	DREAL Bretagne
E	Michel Caingnard	Conseiller municipal délégué à la transition écologique	Commune de Plérin

E	Pierre La porte	Adjoint urbanisme	Commune de Plérin
E	Jean-Luc Barbo	7ème vice-président, en charge de la transition écologique et énergétique	Lamballe terre et mer
E	Michele Moisan	Maire	Mairie Fréhel
E	Bruno Hernot	Adjoint tourisme	Marie Erquy
E	Yannick Morin	Président	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
G	Rozenn Guillard	Technicienne environnement	Lamballe terre et mer
G	Marion Collin	Chargée de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
G	Olivier Abellard	Chargé de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
G	Pauline Blanchard	Chargée de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
G	Morgane Oisel	Chargée de mission N2000	Saint Brieuc Armor Agglomération
G	Aurélien Pierre	Chargé de mission N2000	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
G	Marie-Laure Cayatte	Directrice	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
G	Philippe Quéré	Chargé de mission N2000	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
P	Marina le Gurun	Secrétaire	Blue Fish
P	Anais Guerin Chapel	Responsable Environnement	CAN
P	Pierre Gueutier	Vice-Président	CD voiles 22
P	Servane Le Calvez	Chargée de mission environnement/enquêtrice SIPêche	CDPMEM 22
P	Cevina Pelloin	Responsable Sports de nature	Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne
P	Caroline Le Saint	Chargée de mission environnement	CRC BN
P	Nolwenn Hamon	Chargée de mission ARP	CRPM Bretagne
P	Alain Dumont	Responsable de la gestion piscicole	Fédération départementale de Pêche 22
P	Yvon Ropert	Président	FFESSM Bretagne Pays de la Loire/CODEP22
P	Clémentine Pignon	Chargée de mission	FFRP 22
P	Yves Gauthier, Antoine, Catherine	Vice-Président de l'UNAN 22	Union des associations de navigateurs de la manche
S	Morgane Perri	Biologiste marine	Al Lark
S	Elise Laurent	Chargée de mission	CBN Brest
S	Estelle Porcher	Chargée de mission du SPN	Conseil Départemental 22
S	Pierre Brossier	Ingénieur Forêt Environnement	CRP Forêt
S	Pauline Couet	Chargée de mission scientifique	GECC
S	Lionel Picard	Chargé de mission, référent régional entomologie	GRETIA
S	Pierre Thiriet	Responsable DCSMM poissons	MNHN Dinard PatNat

S	Eric Feunteun	Chercheur en écologie marine, directeur	Station marine de Dinard
S	Delphine Evin	chargée de mission Verdelet	Vivarmor
S	Gaëlle Germis	Directrice	Bretagne Grands Migrateurs

Documents support du groupe de travail :

Le document support de réunion rappelle les méthodes utilisées et les principaux résultats obtenus. La présentation et les rapports détaillés sont accessibles ici :

- pour la baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/espace-d-echanges/hierarchisation-des-enjeux>
- pour le Cap d'Erquy cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/espace-d-echanges/hierarchisation-des-enjeux>

1. Principaux résultats et commentaires / thématique

Habitats terrestres

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Code habitat	Intitulé habitat	Enjeu patrimonial de l'habitat au sein du site Natura 2000	Etat de conservation
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	Très fort	Inconnu
1220	Végétation vivace des rivages de galets	Très fort	Moyen état
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Très fort	Moyen état
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Très fort	Moyen état
1330	Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	Très fort	Moyen état
2110	Dunes mobiles embryonnaires	Très fort	Bon état
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	Très fort	Moyen état
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Très fort	Mauvais état
2190	Dépressions humides intradunaires	Très fort	Moyen état
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	Très fort	Moyen état
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Très fort	Moyen état
4030	Landes sèches européennes	Très fort	Moyen état
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Très fort	Moyen état
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	Fort	Bon état
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Fort	Bon état
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	Fort	Moyen état

91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Fort	Bon état
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Moyen	Moyen état
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Moyen	Moyen état

Lorsque l'état de conservation est bon l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au maintien du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire »

Lorsque l'état de conservation est moyen ou mauvais l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire »

Baie de Saint Brieuc Est

Code habitat	Intitulé habitat	Enjeu patrimonial de l'habitat au sein du site Natura 2000	Etat de conservation
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	Très fort	Moyen état
1220	Végétation vivace des rivages de galets	Très fort	Moyen état
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Très fort	Moyen état
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	Très fort	Moyen état
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	Très fort	Moyen état
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Très fort	Moyen état
2190	Dépressions humides intradunaires	Très fort	Moyen état
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Très fort	Mauvais état
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	Très fort	Moyen état
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Très fort	Moyen état
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Fort	Moyen état
2110	Dunes mobiles embryonnaires	Fort	Moyen état
4030	Landes sèches européennes	Fort	Moyen état
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	Fort	Moyen état
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Moyen	Bon état

Lorsque l'état de conservation est bon l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au maintien du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire »

Lorsque l'état de conservation est moyen ou mauvais l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire »

Commentaires

- *Éric Feunten, MNHN-CRESCO*

Est-il possible d'intégrer le réseau bocager comme habitat ? Préservation du réseau de haies qui conditionne la bonne qualité de l'eau en baie et dans les rivières.

Réponse SMGSFCECF : Les haies ne sont pas inscrites à la DHFF et ne peuvent pas rentrer en compte dans Natura 2000.

- M Éric Feunten, MNHN-CRESCO

Nécessité d'avoir une approche fonctionnelle pour ne pas passer à côté d'objectifs de la conservation de l'écosystème dans son intégralité et qui a donc un impact sur les espèces et habitats cités dans la DHFF et la DO. Invitation à avoir une approche fonctionnelle inventive afin de considérer des éléments importants de l'écosystème même s'ils ne sont pas listés.

Réponse SBAA : Diagnostic appuyé sur des éléments provenant des ABI et des TVB, dont les bocages en font partie. Les bocages ne sont pas listés en tant qu'habitat. Mais N2000 en complémentarité avec d'autres programmes mis en œuvre sur les territoires. Périmètre en frange littoral et ne rentre pas assez dans les terres pour inclure le maillage bocager.

Réponse DREAL : Réseaux de haies très mal considérées, mais l'approche espèce d'intérêt communautaire est utilisée afin de les prendre en considération.

Réponse SMGSFCECF : Bocage important pour les chiroptères. Problème du territoire très littoral. Pour N2000, les haies sont soumises à évaluation d'incidences pour leur effacement. Donc protection plus importante pour le bocage sur le territoire.

- M Lionel Picard, GRETA

Dans le cadre docob difficile de faire passer invertébrés car pas dans les directives mais on peut les rattacher aux habitats.

-Mme Estelle Porcher, CD22

Mise en place de dispositifs pour préserver les habitats classés prioritaires mais se heurte à la réglementation au niveau des documents d'urbanisme. Exemple des landes d'Erquy qui sont en moyen ou mauvais état de conservation se heurte au plan d'urbanisme ou forestier au niveau de l'abattage des pins et restaurer les milieux. Impossible de protéger les landes.

Réponse DDTM : Code de l'urbanisme et forestier en France qui peut aller à l'encontre des préconisations de la DHFF. Bien faire le lien entre les réglementations françaises. On ne peut pas aller à l'encontre de cela.

- M Pierre BROSSIER, CRPF

Sur communes littorales obligations de classer en espace boisé classé les boisements les plus importants des communes.

Ce sujet avait d'ailleurs été abordé lors de la labellisation Grand Site.

Réponse SMGSFCECF : Enchevêtrement de différentes réglementations. Jongler entre remettre en état pour Natura 2000 et les surfaces réglementaires des boisements. Des fois il n'y a pas de solutions à part réduire la densité de certaines espèces ou bien convertir de zones de pin en zones de feuillus.

Mme Elise Laurent, CBN Brest

Cela aurait été intéressant de mentionner aussi les colonnes de responsabilité régionale et de responsabilité du site au niveau du réseau N2000 Breton et l'enjeu patrimonial. Pour remettre dans un contexte national les sites.

Réponse SBAA : Harmonisation pour que les hiérarchisations soient sous le même format. On ajoutera ces éléments sur le docob.

Flore

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Enjeux	Etat de conservation
Espèce d'intérêt communautaire				
<i>Rumex rupestris</i>	Oseille des rochers	Nat	Très fort	Moyen état

L'état de conservation de *Rumex rupestris* étant dégradé, l'objectif à long terme serait de contribuer au rétablissement du bon état de conservation de l'espèce.

Les autres espèces d'intérêt qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Baie de Saint Brieuc Est

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Enjeux	Etat de conservation
Espèce d'intérêt communautaire				
<i>Coleanthus subtilis</i>	Coléanthe délicat	Nat	Enjeu très fort	Etat moyen
<i>Rumex rupestris</i>	Oseille des rochers	Nat	Enjeu très fort	Etat moyen

L'état de conservation du *Coleanthus subtilis* et du *Rumex rupestris* étant dégradé, les objectifs à long terme seraient de :

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation de l'espèce.

Les autres espèces présentes sur le site qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Commentaires

Pas de commentaires

Herpétofaune

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Majeur	Mauvais Etat
Espèces inscrites en Annexe IV et V de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1174	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Très fort	Moyen Etat
1207	Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	Très fort	Moyen Etat
6284	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très fort	Moyen Etat
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Modéré	Bon Etat
1210	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Modéré	Moyen Etat
1213	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Faible	Moyen Etat

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1283	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Fort	Moyen Etat
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Fort	Inconnu
5179	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Modéré	Bon Etat

Lorsque l'état de conservation est bon et stable l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'amphibiens et de reptiles d'intérêt communautaire.

Lorsque l'état de conservation est dégradé, l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations d'amphibiens et de reptiles d'intérêt communautaire.

Les autres espèces d'intérêt qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Baie de Saint Brieuc Est

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe IV et V de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1203	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Majeur	Moyen Etat
1191	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Très fort	Moyen Etat
6284	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très fort	Moyen Etat
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Moyen	Bon Etat
1210	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Moyen	Moyen Etat

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe IV et V de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1283	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Fort	Moyen Etat
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Fort	Inconnu
5179	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Moyen	Bon Etat

Lorsque l'état de conservation est bon l'objectif proposé est le suivant:

« Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'amphibiens et de reptiles d'intérêt communautaire »

Lorsque l'état de conservation est moyen ou mauvais, l'objectif proposé est le suivant:

« Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations d'amphibiens et de reptiles d'intérêt communautaire »

Les autres espèces présentes sur le site qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Commentaires

- M *Éric Feunten, MNHN-CRESCO*

Interloqué de ne pas voir le lézard vert, mais de voir le Lézard à deux raies.

Réponse SMGSFCECF : Changement de nom de l'espèce. C'est le cas aussi pour le Crapaud épineux et la Couleuvre helvétique.

- M *Éric Feunten, MNHN-CRESCO*

Souhaite savoir si l'Orvet est bien présent sur les deux sites

Réponse SMGSFCECF : En effet, l'Orvet est a bien été contacté sur les deux sites

Invertébrés

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Moyen	Bon Etat

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant.

Les autres espèces d'intérêt qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Baie de Saint Brieuc Est

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Moyen	Bon Etat

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant.

Les autres espèces présentes sur le site qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Commentaires

M Lionel Picard, GRETIA

Intéressé de voir les invertébrés dans les listes. Données issues du cap d'Erquy. Ce qui est intéressant c'est que ce sont des espèces associées au milieu de dunes, où l'on retrouve des espèces calcicoles, de landes et de bas marais. Peu de données à Saint Brieuc Est. A chercher l'Agrion de mercure sur les territoires. 1700 données pour Saint-Brieuc Est issues des prospections menées sur les ENS.

Réponse SBAA : Gros manque de données à Saint-Brieuc Est à part aux Dunes de Bon Abri et la Réserve de Saint-Brieuc. Nécessité de faire plus d'études sur nos territoires, sans doute proposé en actions.

M Jean-Luc Barbot, Lamballe terre et mer

Entre le Gouessant et le Cap d'Erquy on ne parle d'aucun enjeu. Tout un linéaire de côte et espérance pour trouver des espèces d'intérêt. Zones en déprise agricole sur ce territoire.

Réponse SBAA : Tout le site Natura 2000 n'est pas encore couvert par un atlas de la biodiversité. Au regard du diagnostic effectué, il ressort qu'il manque beaucoup de données sur une partie du territoire. Malgré tout, on pourra agir avec la conservation et le rétablissement des habitats pour protéger les espèces. Le territoire de Lamballe Terre et Mer n'est pas oublié et le DOCOB sera bien mis en œuvre sur tout le périmètre.

Mammifères terrestres

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Majeur	Moyen Etat
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Majeur	Mauvais Etat
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Majeur	Moyen Etat
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Majeur	Moyen Etat
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Très fort	Moyen Etat
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Très fort	Bon Etat
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon Etat
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1331	Noctule de Leister	<i>Nyctalus leisteri</i>	Majeur	Moyen Etat
1322	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Majeur	Moyen Etat
1317	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Très fort	Moyen Etat
5003	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Très fort	Moyen Etat
1330	Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	Très fort	Moyen Etat
1326	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Très fort	Moyen Etat
1341	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Très fort	Mauvais Etat
1309	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Fort	Bon Etat
1327	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Fort	Moyen Etat
1329	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Fort	Moyen Etat
2016	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Fort	Bon Etat
1314	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Modéré	Moyen Etat

Lorsque l'état de conservation est bon et stable l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire.

Lorsque l'état de conservation est dégradé, l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire.

Les autres espèces d'intérêt qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Baie de Saint Brieuc Est

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Majeur	Moyen Etat
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Majeur	Mauvais Etat
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Majeur	Moyen Etat
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Majeur	Moyen Etat
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Majeur	Moyen Etat
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Majeur	Bon Etat
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon Etat
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1331	Noctule de Leister	<i>Nyctalus leisteri</i>	Majeur	Moyen Etat
1322	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Majeur	Moyen Etat
1317	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Très fort	Moyen Etat
5003	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Très fort	Moyen Etat
1330	Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	Très fort	Moyen Etat
1326	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Très fort	Moyen Etat
1341	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Fort	Mauvais Etat
1309	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Fort	Bon Etat
1327	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Fort	Moyen Etat
1329	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Fort	Moyen Etat
2016	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Fort	Bon Etat
1314	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Moyen	Moyen Etat

Lorsque l'état de conservation est bon l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire »

Lorsque l'état de conservation est moyen ou mauvais, l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire »

Les autres espèces présentes sur le site qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Commentaires

M Pierre Brossier, CRPF

Il est étonné de voir des espèces arboricoles présentes sur les sites car les périmètres Natura 2000 n'ont pas de grande superficie boisée.

Réponse SBAA : On a la chance d'avoir un site de Swarming au niveau de la Saint Brieuc qui permet d'avoir une bonne diversité d'espèces et notamment de Murins.

Oiseaux marins et terrestres

Résultats

Les résultats sont présentés pour les oiseaux marins et terrestres nicheurs, reproducteurs (nicheurs sur les sites à proximité et fréquentant les sites Natura 2000 pour leurs fonctionnalités en dehors de la nidification) et en période internuptiale, que ce soit en passage migratoire ou en hivernage.

L'objectif à long terme est proposé pour les nicheurs et les reproducteurs :

- Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux nicheurs et reproducteurs d'intérêt communautaire.
ou
- Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux nicheurs et reproducteurs d'intérêt communautaire.

Et pour les oiseaux en période internuptiale :

- Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire en période internuptiale.
ou
- Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire en période internuptiale.

Il est proposé d'actualiser le formulaire standard de données en y intégrant les espèces qui n'y figurent pas encore.

Baie de Saint Brieuc Est

- | | | |
|---------------------|--------------------|-----------------------|
| - Avocette élégante | - Fauvette pitchou | - Barge à queue noire |
| - Balbuzard pêcheur | - Petit Gravelot | - Fuligule milouin |
| - Chevalier sylvain | - Fou de Bassan | - Fuligule morillon |
| - Fauvette pitchou | - Spatule blanche | - Harelde boréale |
| - Grèbe esclavon | - Macareux moine | - Bécasseau cocorli |
| - Guifette noire | - Bécasseau minute | - Labbe parasite |
| - Sterne arctique | - Fulmar boréal | - Labbe pomarin |
| - Sterne de Dougall | - Grand labbe | - Mouette tridactyle |
| - Sterne naine | | - Puffin des anglais |

Cap d'Erquy Cap Fréhel

- | | | |
|---------------------------|------------------------|--------------------------|
| - Faucon pèlerin | - Aigrette garzette | - Mouette rieuse |
| - Bondrée apivore | - Barge rousse | - Bécasseau sanderling |
| - Martin-pêcheur d'Europe | - Plongeon catmarin | - Petit Gravelot |
| - Râle d'eau | - Sterne de Dougall | - Tournepièrre à collier |
| - Canard colvert | - Bécasseau maubèche | - Mouette rieuse |
| - Tadorne de Belon | - Bécassine des marais | - |
| - Sterne de Dougall | - Canard colvert | - |
| - Courlis corlieu | - Courlis cendré | - |

Commentaires

- M Eric Feunten, MNHN-CRESCO

Le Fulmar boréal et la Mouette tridactyle n'apparaissent pas dans le tableau des espèces reproductrices sur le site mais elles y sont pourtant observées en alimentation en période de reproduction. Ce sont des espèces qui nichent sur le site Cap d'Erquy Cap Fréhel. Ces espèces seront donc ajoutées à la liste des reproducteurs dans le site.

L'état de conservation semble s'éloigner de la réalité locale.

Ce sont les listes rouges mondiales, européennes et nationales et les tendances à court et long termes qui sont utilisées pour définir l'état de conservation (critère de vulnérabilité). On les privilégie par rapport aux tendances locales et aux listes régionales car c'est l'état général de la population qui importe pour définir le niveau de responsabilité des sites Natura 2000.

Note suite au GT : La Mouette tridactyle apparaît à enjeu fort comme reproductrice et le Fulmar boréal à enjeu moyen sur le site de la Baie de Saint-Brieuc est.

Habitats marins

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Zone	Habitat Générique CH2004 / HIC	Habitat Élémentaire CH2004	Note finale	Niveau d'enjeu
SUBTIDALE	1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés	2	Enjeu Faible
		1110-1 Herbiers de <i>Zostera marina</i>	6	Enjeu Fort
		1110-3 Sables grossiers et graviers	5	Enjeu Fort
		1110-3 Banc de Maërl	6	Enjeu Fort
	1160 Grandes criques et baies peu profondes	1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux	2	Enjeu Faible
	INTERTIDALE	1170 Récifs	1170-5 Roches infralittorales en mode exposé	6
1170-ND Récifs de roches et cailloutis circalittoraux			6	Enjeu Fort
1170-1 Roche supralittorale			4	Enjeu Moyen
1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité			3	Enjeu Moyen
1170-3 Roches médiolittorales en mode exposé			3	Enjeu Moyen
8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées		1170-9 Champs de blocs	2	Enjeu Faible
		8330-1 Grottes en mer à marées	6	Enjeu Fort
		1130 Estuaires	1130-1 Slikke en mer à marées	3
1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140-3 Estrans de sable fin	3	Enjeu Moyen	
	1140-1 Sables des hauts de plage à Talitres	2	Enjeu Faible	
	1140-2 Galets et cailloutis des hauts de plage à <i>Orchestia</i>			
	1140-4 Sables dunaires			
	1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers			

Baie de Saint Brieuc Est

Zone	Habitat Générique CH2004 / HIC	Habitat Élémentaire CH2004	Note finale	Niveau d'enjeu
SUBTIDALE	1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés	4	Enjeu Moyen
		1110-3 Sables grossiers et graviers	3	Enjeu Moyen
		1110-4 Sables mal triés	4	Enjeu Moyen
	1160 Grandes criques et baies peu profondes	1160-B4-11 Sédiments hétérogènes infralittoraux, bancs de crépidules	4	Enjeu Moyen
		1160-B6-1.11 Vases sableuses infralittorales, banc de crépidules	4	Enjeu Moyen
	Banc de Maërl	Présents sur 1110-3 et 1160	6	Enjeu Fort
INTERTIDALE	1170 Récifs	1170-5 Roches infralittorales en mode exposé	3	Enjeu Moyen
		1170-1		
		1170-2/3 Roches médiolittorales en mode abrité ou exposé	3	Enjeu Moyen
	8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées	1170-9 Champs de bloc	2	Enjeu Faible
		8330-1 Grottes en mer à marées	3	Enjeu Moyen
	1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140-1		
		1140-2		
		1140-3 Estrans de sable fin	5	Enjeu Fort
1140-5				
1150 Lagunes côtières	1150-1 Lagunes en mer à marées	1	Enjeu Faible	
1130 Estuaires	1130-1 Slikke de la mer à marées	4	Enjeu Moyen	

Objectifs à Long Terme

Lorsque l'état de conservation est bon l'objectif proposé est le suivant:

« **Contribuer au maintien du bon état de conservation** »

Lorsque l'état de conservation est moyen ou mauvais, l'objectif proposé est le suivant:

« **Contribuer au rétablissement puis maintien du bon état de conservation** »

Lorsque l'état de conservation est inconnu, l'objectif proposé est le suivant:

« **Contribuer au rétablissement et/ou maintien du bon état de conservation** »

Commentaires

M Jean-Luc Barbot, Lamballe terre et mer

Il existe un problème de dépôt d'algues vertes qui doit sans doute avec un impact sur la biodiversité marine et les habitats. La Baie de Saint Brieuc a une particularité, avec les barrages à proximité qui constituent des obstacles à la continuité piscicole (anguille, lamproie, alose et saumon), ceci ne peut être ignoré, cela rentre-t-il dans le cadre de votre mission où est-ce hors sujet ?

Réponse OFB : Pour le premier point sur les algues vertes, on a bien connaissance de ce problème. C'est une des raisons pour lesquelles l'état de conservation des habitats de l'estran ont été déclassés en état moyen. Durant cette étape de diagnostic, on ne fait pas encore le croisement entre les pressions qui s'appliquent et les espèces ou habitats présents. Ceci sera fait dans un deuxième temps. Pour les poissons amphihalins, ceux-ci seront présentés après et nous prendrons compte des pressions qui s'appliquent et voir comment améliorer l'état de conservation de ces espèces.

Réponse SBAA : On en discutera, au moment où on croquera les enjeux et les pressions, ceci sera évoqué dans un prochain groupe de travail.

M Alain Dumont, Fédération départementale de la pêche 22

Il est intéressant de prendre en compte les habitats marins car certains représentent des sites de nourrissage pour certaines espèces qui font une partie de leur cycle en zone littorale (truite de mer, flet etc.). Les prendre en compte permet de protéger indirectement l'espèce.

- M Éric Feunten, MNHN-CRESCO

La station marine fait des suivis des rivières annexes pour certains poissons. Les résultats montrent que la Baie de Saint Briec joue un rôle important pour les juvéniles d'alose notamment.

Il est dommage que la baie de l'Arguenon ne soit pas incluse dans ce site, car elle fait partie intégrante de l'entité/écosystème autant pour les oiseaux nicheurs (comme les sternes) ou poissons amphihalins. Les habitats marins sont essentiels pour les poissons amphihalins

Réponse OFB : Notre but est de travailler en réseau, et de prendre en compte ce qui se passe autour des sites et sur d'autres sites.

M Ropert, FFESSM Bretagne Paye de la Loire / CODEP 22

(1) Dans le cadre de Natura 2000 on parle très peu de faune et flore sous-marine (exception zostère), est-ce que ceci vient de Natura 2000 en soi qui ne va pas sur ces compartiments ou est-ce que ceci peut être intégré dans la démarche ? (2) Est-ce que les connaissances de la faune et la flore intègrent ces études dans le cadre du diagnostic Natura 2000 ? (3) Le milieu marin subit des agressions, si on ne protège pas aujourd'hui, on risque de voir une baisse des ressources halieutiques. Il faut bien prendre en compte le milieu sous-marin.

Réponse OFB : (1) Natura 2000 ne prend pas beaucoup en compte les espèces de faune et flore sous-marine, très peu d'espèces sont listées dans la directive. Notre clé d'entrée est les habitats marins. (2) Lors de la rédaction du diagnostic sur les habitats marins, les données faune et flore sont prises en compte pour décrire l'habitat. (3) En effet le milieu sous-marin est pris en compte, et en protégeant le milieu marin, l'idée est de pouvoir aider à la préservation des espèces.

Mme Hamon, CRPM Bretagne

Sur l'enjeu 1110-3 sables grossiers et graviers, l'enjeu est fort qu'il y ait du maërl ou non sur Cap d'Erquy-Cap Fréhel, cela pose question. Ceci est-il dû à la grande surface de l'habitat qui fait un score plus fort ? Le niveau d'enjeu est différent sur BSBE sur cet habitat, on se pose de la question de la continuité entre les deux sites, notamment lorsqu'il s'agira de mettre en place des mesures et de faire l'ARP.

Réponse OFB : Effectivement l'enjeu ressort fort même en absence de maërl du fait de la surface importante de l'habitat. Ce site est un grand site avec des grandes surfaces à l'échelle nationale, ce qui donne un fort score de représentativité. Effectivement, sur Baie de Saint Briec Est ça n'est pas le cas, car l'habitat est en plus faible surface. Quant à la continuité entre les deux sites- étant sur deux sites différents on est obligé d'appliquer la méthode séparément sur les deux sites. De la vigilance et une recherche de cohérence sera nécessaire quand il s'agira de prendre des mesures.

Mme Hamon, CRPM Bretagne

Les récifs circalittoraux (1170ND) sont assez spécifiques du site mais qui ne sont pas décrits dans la typologie Cahier d'Habitats mais sont malgré tout protégés au titre de la directive. Leur très forte surface sur le site ce qui fait ressortir en enjeu fort. Cet habitat à l'air assez méconnu ? Si tous les enjeux forts sur le site se trouvent au large et sur de fortes proportions, cela sera difficile de prioriser les actions de gestion et de proposer des mesures.

Réponse OFB : il existe des données sur l'habitat, notamment venant de Cartham. Cet habitat est présent sur une surface importante, et en le comparant à tous les récifs circalittoraux en site N2000 sur la Manche-Atlantique, il ressort en proportion/représentativité élevée sur ce site. Il y a des fonctionnalités halieutiques très importantes pour les poissons (accueil, nourrissage, présence). Ces facteurs conduisent à définir un enjeu fort en effet.

Réponse M Feunteun – MNHN : l'enjeu n'est pas seulement par rapport à la protection mais aussi sur la connaissance lacunaire de ce milieu. Le marché Cartham a permis la cartographie du golfe avec des éléments nouveaux. L'enjeu de connaissance est fort. Cela se reflète dans le fait que ce soit un enjeu fort, et on a des besoins de qualification des pressions, pas seulement liées à la pêche pro, peut être aussi plaisance, et une fois définis il faudrait sensibiliser les usagers.

Réponse OFB : il faut noter que l'on n'analyse pas seulement les pressions de pêche pro mais toutes les pressions qui peuvent s'appliquer sur l'habitat.

M Jean-Luc Barbot, Lamballe terre et mer

Peut-on imaginer une cartographie des zones de nourricerie et autre en Baie de Saint Brieuc ?

Réponse M Feunteun – MNHN : Des travaux sur les zones fonctionnelles ont été produits par l'équipe d'Agrocampus de Rennes (<https://halieutique.agrocampus-ouest.fr/fr/projet/113>). Une thèse actuellement en cours prolonge ces travaux ; projet HAPOMAX conduit par Juliette CHampagnat (<https://halieutique.agrocampus-ouest.fr/fr/personne/304>).

- M Éric Feunten, MNHN

Les milieux rocheux intertidaux sont définis en état de conservation 'bon' pour le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, ceci est à revoir du fait des données que nous possédons.

Réponse OFB : Nous en discuterons et changerons si besoin cet qualification de l'état de conservation.

- Mme Servane Le Calvez, CDP MEM 22

L'état de conservation récifs sous-marins sur le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel est inconnu – prévoit-on une acquisition de connaissance pour ces milieux pour caractériser ceci ?

Réponse OFB : Nous essaierons de combler ces connaissances sur les sites si possible, en sachant que ces données seront soumises à l'avis d'experts pour définir l'état de conservation ; à l'heure actuelle il n'existe pas d'indicateur fondés sur des métriques calculables.

Mammifères marins

Résultats

Six espèces de mammifères marins ont été identifiées sur les deux sites N2000 mais seulement 3 figurent au FSD de CECF et 4 au FSD de SBE.

Un enjeu fort est proposé pour une seule espèce, le grand dauphin. L'enjeu est qualifié de moyen pour le marsouin et de faible pour chaque espèce de phoques.

Un OLT de Maintien du bon état de conservation est proposé pour les phoques en bon état de conservation à l'échelle biogéographique et un OLT de rétablissement du bon état de conservation pour le grand dauphin et le marsouin.

Niveau d'enjeu

Etat de conservation

Echelle	Baie de Saint Brieuc Est	Cap d'Erquy – Cap Fréhel	DHFF France Atlantique
Grand Dauphin	fort	fort	Moyen
Marsouin commun	moyen	moyen	Moyen
Phoque veau marin	faible	faible	Bon
Phoque gris	faible		Bon

Commentaires

RAS

Poissons amphihalins

Résultats

La Grande alose, le Saumon atlantique et la Lamproie marine présentent des enjeux forts sur le site Baie de Saint-Brieuc Est. En raison du manque de données, l'Alose feinte et la Lamproie fluviatile ont un niveau d'enjeu indéterminé qui pourrait être réajusté après acquisition de connaissances. Toutes les espèces ont un niveau d'enjeu indéterminé sur le site Cap d'Erquy Cap Fréhel.

L'objectif à long terme proposé est de contribuer au maintien de la présence des populations et au rétablissement du bon état écologique des espèces de poissons amphihalins d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000.

On propose d'ajouter la Lamproie marine et le Saumon atlantique au formulaire standard de données du site Baie de Saint-Brieuc Est.

Commentaires

Mme Gaelle Germis, Bretagne Grands migrants

Il est regrettable que l'Anguille européenne ne figure pas dans les espèces à enjeu.

- ➔ Réponse OFB : Les espèces qui ne sont pas listées aux annexes de la Directive habitats faune flore ne sont pas incluses dans la hiérarchisation des enjeux. Cependant, le diagnostic écologique intègre un paragraphe sur ces espèces (Anguille, Truite de mer, Epinoche, Epinochette,...) et aborde les différentes politiques publiques qui les traitent à l'échelle nationale et locale. Natura 2000 pourra être bénéfique à ces espèces par le biais des actions mises en place pour les espèces d'intérêt communautaire.

M Alain DUMONT, Fédération départementale de Pêche 22

Il en est de même pour le Flet et le Mulet qui ne font pas partie des espèces de la Directive mais qui ont un rôle important en fond de baie. Il est également important de mentionner des espèces comme l'Epinoche et l'Epinochette qui sont très présentes dans les marais et prés salés et vivent entre le milieu d'eau douce et marin.

Réponse OFB :

Natura 2000 est une politique publique en soi et on peut s'appuyer sur la notion d'espèces parapluie pour mettre en place des actions qui profiteront à toutes les autres espèces. Notamment sur le volet de libre circulation des espèces, les actions qui pourront être menées auront une incidence positive sur toutes les espèces amphihalines.

2. Commentaires généraux

M Yves Gauthier, Président des pêcheurs plaisanciers Dahouët et représentant officiel de l'UNAN

Le projet d'AILES MARINES se trouve juste à côté des zones NATURA 2000 et ça ne semble gêner personne. Moi, si et je pense que je ne suis pas le seul à le penser. Ce qui préoccupe la fédération de pêche plaisance c'est la préservation de la pêche et les soucis que l'on aura si le projet éolien voit le jour. Les travaux auront des conséquences catastrophiques pour les filières professionnelles comme la pêche avec un risque de casse sociale.

- ➔ Réponse OFB : Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour de ce GT hiérarchisation des enjeux. Nous évoquerons les activités socio-économiques lors des prochains GT prévus en février et mars 2021 (voir le calendrier en fin de CR). Toutes les activités génèrent de pressions. Ces pressions sur les enjeux seront également détaillées en GT à partir de mai 2021. Ces réflexions permettront de construire les objectifs opérationnels et permettront d'identifier les mesures à proposer de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de bon état de conservation des habitats et espèces des deux sites Natura 2000.

3. Conclusion et travaux à venir

A retenir

Les espèces et habitats sont très nombreux et diversifiés sur les deux sites Natura 2000. Tous ces enjeux écologiques du site ont pu faire l'objet d'un travail de hiérarchisation écologique.

Les objectifs à long terme OLT ne sont proposés que pour les enjeux écologiques qui justifient la désignation de la ZSC ou de la ZPS. Ce sont les habitats de l'annexe 1 de la DHFF et les espèces listées sur les annexes I et II. Les espèces de l'annexe IV présentes sur le site justifient une protection stricte en tous lieux (y compris hors des aires protégées). Les espèces de l'annexe V (car prélevées ou chassées) sont identifiées mais gérées par ailleurs via des dispositions réglementaires nationales.

Plusieurs méthodologies ont été utilisées selon les compartiments biologiques. Les résultats de la hiérarchisation sont donc à considérer par thématique. Ces résultats permettent de définir la responsabilité de chaque site Natura 2000 pour l'enjeu écologique (=habitats/espèces).

On souligne que si tous les enjeux écologiques sont pris en considération au sein de chaque site N2000, les enjeux forts/très forts doivent justifier d'un niveau d'ambition élevé et de mesures de gestion adaptées. Ce seront les priorités de gestion de ces 2 sites. Nous en discuterons à partir de la deuxième séquence d'élaboration du DOCOB.

Selon leur état de conservation, les OLT visent soit le maintien soit le rétablissement du bon état de conservation de l'enjeu écologique. Ce sont les principales finalités des deux futurs DOCOBs qui devront préciser les modalités opérationnelles pour atteindre ces OLT via des plans d'actions concrets et efficaces qui reposent sur des mesures contractuelles et réglementaires.

Amendement des documents et poursuite des échanges

Les discussions de ce GT ont alertés sur certains sujets. Des compléments techniques et scientifiques seront recherchés pour y répondre. Les documents seront modifiés en conséquence et de nouvelles versions des documents seront proposées en ligne sur les sites internet de chaque site.

Les chargés de mission restent disponibles pour des échanges téléphoniques et en visio pour poursuivre les échanges.

Calendrier à court terme

Les prochains rendez-vous concerneront les activités humaines présentes sur les deux sites N2000. Le calendrier est le suivant

Groupe de travail n°4 : mercredi 17 février 2021

Diagnostic socio-économique - activités halieutiques et industrielles

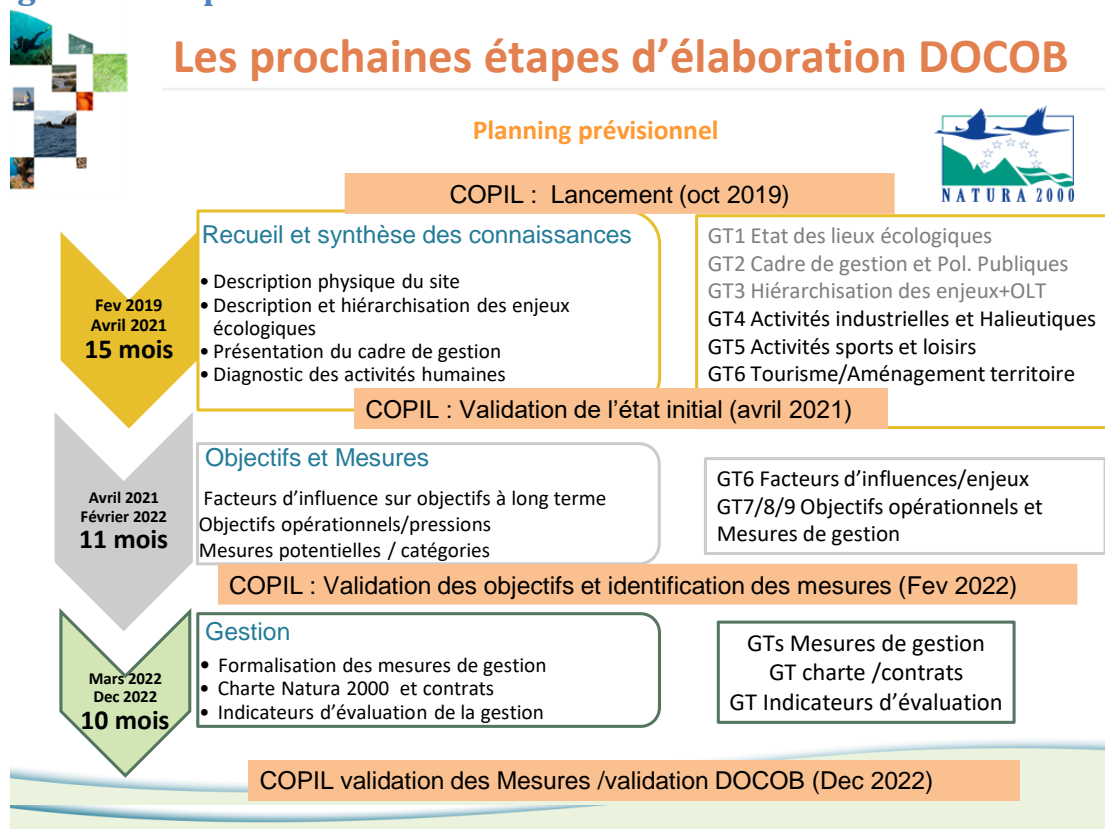
Groupe de travail n°5 : jeudi 11 mars 2021

Diagnostic socio-économique - activités sportives et de loisirs

Groupe de travail n°6 : mardi 30 mars 2021 (à confirmer)

Diagnostic socio-économique – Tourisme et aménagement du territoire

Les grandes étapes d'élaboration du DOCOB



Coordonnées des chargés de mission N2000

Morgane Oisel : thématique diagnostic écologique terrestre du site Baie de Saint-Brieuc Est
morgane.oisel@sbaa.fr 02 96 68 23 58

Aurélien Pierre: thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel
natura2000revision@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Philippe Quéré: thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel
natura2000@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Marion Collin : thématique habitats marins

marion.collin@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 81

Pauline Blanchard : *thématique oiseaux marins, poissons amphihalins*

pauline.blanchard@ofb.gouv.fr 02 40 13 40 20

Olivier Abellard : *thématique mammifères marins*

olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82

Retrouvez tous les documents de travail, notamment ceux du GT3, sur les sites internet de chaque site Natura 2000 :

Pour le site Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

Pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>

allez sur l'onglet "Espace d'échanges"

Groupe de travail n°4 : Activités agricoles, halieutiques et industrielles

Compte rendu du groupe de travail « Activités agricoles, halieutiques et industrielles » des sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Groupe de travail « Activités agricoles, halieutiques et industrielles »
	Date : mercredi 17 février 2021 de 9h à 12h20.
	Lieu : par visio ZOOM
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Aurélien PIERRE (Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel SMGSCECF), Pauline BLANCHARD, Marion COLLIN et Olivier ABELLARD – (Office français de la Biodiversité (OFB)).
	Rédacteurs CR : MO, AP, PB, OA, MC
	Documents : cf. liens vers support de présentation et fiches diagnostic



Résumé : Ce groupe de travail s'intéresse aux activités agricoles, halieutiques et industrielles des sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy Cap Fréhel. Il a pour objectif de présenter et discuter les informations disponibles pour chaque activité recensée sur les sites et les initiatives mises en œuvre pour préserver la biodiversité.

Déroulé : Après un tour de table, un rappel des GT déjà organisés et une présentation des objectifs de la réunion, les activités pratiquées sur les sites sont présentées et font l'objet d'échanges avec les participants. La réunion se conclut par un rappel des prochaines étapes de travail sur les sites Natura 2000.

Participants : 37

NOM	Prénom	Structure	Fonction
ABELLARD	Olivier	OFB	CM Natura 2000 marin
ALLAIN	Jérémy	Lamballe Terre et Mer	Conseiller biodiversité
BLAIN	Michel	VivArmor Nature et Côtes d'Armor Nature Environnement	
BLANCHARD	Pauline	OFB	CM Natura 2000 marin
BRESSON	Sébastien	CDV 22 - Centre Nautique Erquy	Directeur Centre Nautique Erquy
BRIENS	Pierre	Lamballe Armor - Mairie Morieux	Maire délégué Mairie Morieux
CAYATTE	Marie-Laure	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Directrice
CHOLET	Didier	Mairie Fréhel	Adjoint mairie
COLLIN	Marion	OFB	CM Natura 2000 marin
COUDRAY	Alain	CDPMEM 22	Président
DELEPLACE	Éric	Chèverrie du Cap	Propriétaire
DUFEU	Raphaël	Ailes Marines	Chef de Projet
DUMONT	Alain	FDPPMA 22	Responsable technique
DUPUTEL	Marek	Chambre Agriculture	Conseiller spécialisé Agronomie & Bassins Versants
EVEN	Delphine	VivArmor Nature	CM Verdelet
FROUX	Didier	DDTM 22	Unité Gestion DPM - Référent Energies marines Renouvelables
GAUTHIER	Yves	UNAN 22	Vice-Président

GIRARD	Christophe	DREAL	Extraction et granulats
GUERIN	Anaïs	CAN, Armateurs de France, UNICEM	Responsable Environnement
HAMON	Nolwenn	CRPM Bretagne	Chargée de mission Natura 2000
HELLEU	Isabelle	Mairie Plérin	CM Environnement
KERNIVINEN	Laurent	Port Légué - CCI 22	Responsable Port Légué
LABBE	Henri	Mairie Erquy	Maire
LE CALVEZ	Servane	CDPMEM Cotes Armor	CM Environnement/enquêtrice SIPêche
LE GURUN	Marina	Blue Fish	Secrétaire
LE SAINT	Caroline	CRC BN	CM Environnement
LECLERCQ	Magali	DDTM 22	Gestion du DPM
MELEC	Dominique	Préfiguration PNR Rance Emeraude	Responsable Développement Durable
MORIN	Yannick	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Président
OISEL	Morgane	SBAA	CM Natura 2000
PIERRE	Aurélien	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	CM Natura 2000
QUERE	Philippe	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Animateur N200
SAGORY	Gwendal	DREAL Bzh Cotes Armor	Carrières, activités industrielles
SICARD	Muriel	CRPMEM Normandie	CM N2000
THEBAULT	Justine	Préfiguration PNR Rance Emeraude	Stagiaire 3eme
TORBAY	Marie	Conservatoire du Littoral	Thématique Baie, Algues vertes et volet agricole
VELLY	Germain	Mairie St Cast le Guildo	Adjoint Mairie, affaires portuaires

Documents support du groupe de travail

La présentation et les rapports détaillés sont accessibles ici :

- pour la baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupe-de-travail>
- pour le Cap d'Erquy cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupe-de-travail>

Débats- Discussion

Un temps d'échange a été organisé après chaque présentation. Seuls les échanges et éléments de discussions faisant suite à la présentation sont rapportés ci-après. Le diaporama avec le contenu de chaque présentation est proposé en annexe.

Activité agricole

Intervention de Marie Torbay (Conservatoire du littoral) et de Marek Duputel (Chambre d'agriculture)

Marek Duputel : Intérêt de bien identifier les coopératives dans la liste des intervenants pour la mise en œuvre du projet Baie 2027 coordonné par le Pays Baie de Saint Brieuc. Ce sont en effet des interlocuteurs privilégiés des exploitants agricoles en plus des techniciens de la chambre d'agriculture. Le financement de ce programme implique l'AELB mais aussi le CR Bretagne et le Conseil départemental

des Côtes d'Armor. L'Agence de l'eau finance par ailleurs une étude sur les paiements pour services environnementaux qui pourra contribuer à soutenir les éleveurs pour contribuer à une évolution des cultures.

Jérémy Allain : Souligne l'intérêt d'une stratégie de financement fondé à l'échelle locale sur le paiement pour services environnementaux. En effet on gagnerait tous à avoir une cohérence dans le financement de politique environnementale. Un paiement pour services environnementaux serait notamment possible sur la baie de la Fresnaye. Les mesures financées sur un compartiment écologique servent indirectement d'autres enjeux. Par exemple, un effort fait sur la qualité de l'eau aura aussi un effet bénéfique sur la biodiversité.

On est dans le contexte du plan de relance et d'appels à manifestation d'intérêt lancés par l'OFB. Ce contexte est favorable pour l'action environnementale. Il pourrait permettre d'élaborer une stratégie financière locale pour profiter de toutes les sources de financement locales (Natura 2000 et autres). Une vraie cohérence locale et des finances publiques efficaces seront nécessaires pour mettre en place des actions de terrain et un accompagnement des pratiques en faveur de la biodiversité.

Carrière de grès et granulats marins

Intervention d'Anaïs Guérin (CAN Armateurs de France, UNICEM)

Gwendal Sagory : La carrière de Fréhel exploite le grès. L'exploitation a été autorisée pour une durée de 25 ans à compter de 2002. L'exploitant a sollicité une prolongation du délai d'exploitation. Une phase de remise en état sera nécessaire. Une zone (ancienne partie du Routin) a été retirée du périmètre d'exploitation de la carrière.

L'arrêté de 2002 prévoit peu de prescriptions concernant l'impact de l'activité sur environnement et la biodiversité, à l'exception de la qualité de l'eau et de l'environnement humain. Des mesures de suivi acoustiques et de vibrations ont été mises en place.

Sur la carrière de Lourtuais, un projet est prévu pour l'exploitation de roches ornementales en quantités très faibles. Les campagnes auront lieu au printemps et en été. Le dossier est actuellement en cours d'enquête publique.

Henri Labbe : On soulève des problèmes pour les riverains : le projet de station de séchage de boues se trouve juste à côté de la carrière, les logements alentour seront donc impactés par le bruit lié à l'exploitation de la carrière et au transport et l'odeur de la station d'épuration. Des problèmes d'environnement et de qualité de vie sont à prévoir. Les riverains vont être rencontrés à ce sujet.

Olivier Abellard : Pour le site de l'ilot Saint Michel, assiste-t-on à un comblement des anciennes zones exploitées par des crépidules et quels sont les résultats des observations concernant les habitats marins suites aux études conduites en 2012 et 2017, post exploitation ?

Anaïs Guérin : Aucune crépidule n'a été trouvée en 2017, ni en 2012 dans le site. L'espèce n'est jamais descendue dans le périmètre d'exploitation.

On n'utilise pas le terme de comblement, mais plutôt de mouvements sédimentaires liés à l'hydrodynamisme dans la zone. On n'est à ce jour pas en capacité de dire quelle épaisseur de sédiment s'est redéposée sur la zone d'étude.

Les analyses de 2012 et de 2017 montrent que les cinq années entre les deux études ont été propices à un réinvestissement de la zone extraite par la faune typique des sables grossiers.

Pêche professionnelle

Intervention de Nolwenn Hamon (CRPM Bretagne) et Servane Le Calvez (CDPMEM 22)

Henri Labbé craint l'impact que pourront avoir les travaux du parc éolien sur les coquilles Saint-Jacques. Les politiques sont maintenant décisionnaires.

Alain Coudray : les pêcheurs ont pris des mesures de protection en faveur des habitats marins et ont du mal à comprendre que les fonds marins puissent être détériorés par l'installation du parc éolien, à deux miles au-dessus du périmètre Natura 2000. Pourtant, ce sont les mêmes fonds marins. On prend aussi

le risque que des espèces invasives viennent se nourrir des animaux morts sur la zone de travaux et s'installent ensuite dans la baie.

Les travaux d'installation des éoliennes et leurs impacts sont perçus comme une injustice par la profession qui fait des efforts depuis des années pour préserver et gérer les ressources halieutiques et qui estime que les travaux détruiront largement les habitats et les espèces dans la zone du parc.

Yves Gauthier : Le problème du projet de parc éolien avec une usine en mer de 62 éoliennes est bien le cœur du problème pour le devenir du monde de la pêche professionnelle et de tous les métiers qui en découlent. Le risque majeur et réel, c'est bien la disparition de ce coquillage qui fait pourtant la renommée de la baie de Saint-Brieuc. Les dommages directs et collatéraux sont évidents. Nous constatons une baisse régulière des prises de poissons. C'est la raison pour laquelle nous sommes solidaires des actions du Comité des Pêches des Côtes d'Armor concernant les conséquences inévitables et catastrophiques de ces éoliennes en baie de Saint Brieuc. Les études d'impacts ne sont pas prises en considération.

Cultures marines

Intervention de Caroline Le Saint (CRC Bretagne)

Olivier Abellard : Les trois projets abordés (Cultimer, Mussella et Mytilimer) pourraient-ils être accessibles aux producteurs d'autres bassins de production ? y aura-t-il des transferts de moules sous tailles sur les sites équipés pour la méthanisation ou la valorisation de la chair de petite moule ?

Caroline Le Saint : Les projets Cultimer et Mytilimer traitent plus du local mais Mussella peut être adapté aux bassins qui le souhaitent.

Olivier Abellard : Une convention a été signée avec des bateaux de pêche équipés contre la prédation en baie de la Fresnaye, qu'en est-il ?

Caroline Le Saint : Des problèmes de prédation par les Goélands sont rencontrés fréquemment et nécessitent un gardiennage. Depuis 3 ans, de nouveaux phénomènes de prédation sur les secteurs d'Arguenon et de la Fresnaye sont constatés : la dorade royale et l'araignée de mer font des dégâts importants sur les productions. Un projet a été présenté à la Commission Mer et Littoral pour lutter contre ces problèmes de prédation dans ces secteurs. Il intègre une stratégie de protection individuelle sur les pieux et les bateaux à placer sur les zones conchylicoles pour les protéger des prédateurs. La prédation par la dorade royale peut mettre à mal la production mytilicole.

Philippe Quéré : Certains professionnels s'organisent collectivement pour intervenir afin de limiter la perte de matériaux dans les baies, alors que dans d'autres territoires des ramassages sont à l'initiative de producteurs individuels (dans la baie de la Fresnaye par exemple). Est-ce qu'une organisation plus globale pourrait être envisagée pour ces secteurs ?

Caroline Le Saint : Ces décisions d'organisations collectives sont à l'initiative de syndicats conchylicoles locaux. Le contexte est particulier en baie de la Fresnaye car des interventions du CRC ont déjà été menées auprès d'un professionnel qui avait des pratiques trop peu respectueuses de l'environnement. On tend vers des initiatives collectives sur ces sujets. Des évolutions sont prévues dans les mois qui viennent. Un sujet est aussi celui d'utilisation de matériaux alternatifs au plastique.

Morgane Oisel : Des discussions ont aussi eu lieu dans la baie de Saint-Brieuc sur le secteur de Jospinet entre la réserve naturelle et les mytiliculteurs. Les professionnels seraient partants pour faire une action commune. Il y aura de l'écoute de la part des professionnels dans la Baie à ce sujet si cela doit être organisé.

Olivier Abellard : Il sera possible de s'orienter vers la Commission Mer et Littoral du Pays de Saint-Brieuc pour la prise en charge des coûts. Il serait effectivement intéressant d'appuyer des initiatives collectives sur ce sujet dans le périmètre des sites N2000.

Port et transport maritime

Intervention d'Olivier Abellard (OFB) avec les compléments de Laurent Kernivinen (CCI 22)

Laurent Kernivinen : Dans le port du Légué, 20 000 tonnes de sédiments de dragage sont valorisés. Il n'y a plus de rejets en mer du dragage depuis plusieurs mois dans la perspective du 4^{ème} quai, tout est ramené à terre. Mais peut-être faudra-t-il à nouveau les envoyer à l'extérieur car il semble que le 4ème quai ne sera peut-être pas fait.

Le port de Dahouët devrait rejeter 6 000 tonnes en mars 2021.

Alain Coudray : où les sédiments vont-ils être rejetés ?

Yannick Morin : Les vases seront rejetées à l'extérieur du port. Ces rejets en mer sont à l'initiative de la commune de Pléneuf-Val-André. Toutes les études ont été menées en amont. C'est ce qui paraît être le meilleur moyen pour enlever ce qui envase l'entrée du port de Dahouët. Un suivi est fait en permanence pour s'assurer que les vases ne repartiront pas dans le fond de baie puis en mer. Il s'agit d'un sujet délicat mais sur lequel on est parvenu à un accord (mairie, département, plaisanciers, pêcheurs).

Un pompage a été fait, les boues ont été stockées au sud du port de Dahouët. Il y a une quinzaine d'années il y avait eu la même opération. Mais aujourd'hui la solution du stockage ne fonctionne plus ; le site est saturé.

Laurent Kernivinen : La plupart des ports du département sont équipés d'aires de carénages. Les bateaux sont équipés d'antifouling. Depuis 2002 (loi sur l'eau) il est obligatoire nettoyer son bateau sur les aires de carénage.

Le port du Légué est certifié ISO 14001 mais uniquement pour la plaisance (NDR : C'est une norme de management environnemental qui repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité du port). Le port du Légué est également engagé dans la démarche « Port Propre » pour la Plaisance et vise une certification en 2021 à l'instar des ports de plaisance de Saint-Cast (depuis 2019) et le port de Dahouët (depuis fin 2020).

[NDR : D'après Mme Bodin (CCI 22), il serait possible d'étendre cette certification AFNOR « Port propres » aux activités de commerce et de réparation navale.] Sur le port du Légué les vases étaient censées remplir le terre-plein futur pour la construction sur quatrième quai. S'il n'est finalement pas construit, il faudra trouver une solution pour les évacuer. Aujourd'hui, il n'existe pas de solution. Il sera peut-être nécessaire de remettre les vases en extérieur du port.

Alain Coudray : Ces vases sont-elles analysées ?

Laurent Kernivinen : Oui, elles sont propres à l'avant-port et ne sont pas contaminées par de l'antifouling. C'est du sédiment sableux amené par la mer.

Alain Coudray : Si les vases sont remises devant le port, on risquerait d'avoir un impact sur le gisement de coques situé à cet endroit.

Laurent Kernivinen : Il y a des évaluations d'incidences avant chaque dragage, chaque année. Actuellement la vase du port est considérée comme un déchet. On ne peut pas la valoriser. Si la réglementation évolue, on pourrait éventuellement s'en servir dans le BTP pour les remblais de routes. La réglementation et la demande sont problématiques car on est arrivé à saturation (sur les centres équestres). Il n'est pas autorisé de s'en servir sur les routes.

Energies marines renouvelables

Intervention de Raphaël Dufeu (Ailes Marines)

Alain Coudray : sans commentaire

Marie-Laure Cayatte : il y a eu des études d'incidences sur les parcs éoliens terrestres et une des mesures préconisées est l'arrêt du fonctionnement des éoliennes pendant la nuit. Est-ce préconisé quand elles seront en fonctionnement ?

Raphael Dufeu : C'est une mesure qui n'a pas été considérée comme nécessaire dans le cadre de ce projet donc il n'y a pas d'arrêt-machine prévu. L'objectif est d'évaluer l'impact tout au long de sa mise en œuvre. En cas de besoin et si des impacts sont constatés, le comité de gestion et le conseil scientifique pourrait être saisi.

Prochaines étapes

Deux groupes de travail sur les activités socio-économiques sont prévus :

- Le 11 mars sur les activités sportives et de loisir
- Le 30 mars (à confirmer) sur le tourisme et l'aménagement du territoire.

Coordonnées des chargés de mission N2000

Morgane Oisel : *thématique diagnostic écologique terrestre du site Baie de Saint-Brieuc Est et activités humaines terrestres GT 4, 5 et 6*

morgane.oisel@sbaa.fr 02 96 68 23 58

Aurélien Pierre : *thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel activités et humaines terrestres GT 4, 5 et 6*

natura2000revision@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Marion Collin : *thématique habitats marins*

marion.collin@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 81

Pauline Blanchard : *thématique oiseaux marins, poissons amphihalins et activités humaines en mer GT 5*

pauline.blanchard@ofb.gouv.fr 02 40 13 40 20

Olivier Abellard : *thématique mammifères marins et activités humaines en mer GT 4, 5 et 6*

olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82

Retrouvez tous les documents de travail, notamment ceux du GT2, sur les sites internet de chaque site Natura 2000 :

Pour le site Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

Pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>

➔ onglet Espace d'échange

Groupe de travail n°5 : Activités récréatives et sportives

Compte rendu du GT 5 sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Groupe de travail n°5 « Activités récréatives et sportives »
	Date : jeudi 11 mars 2021 de 9h à 12h40.
	Lieu : par visio ZOOM
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Aurélien PIERRE (Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel SMGSCECF), Pauline BLANCHARD, Marion COLLIN et Olivier ABELLARD – (Office français de la Biodiversité (OFB)).
	Rédacteurs CR : MO, AP, PB, OA, MC
Documents : cf. liens vers support de présentation et fiches diagnostic	
	

Résumé : Ce groupe de travail s'intéresse aux activités récréatives et sportives des sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy Cap Fréhel. Il a pour objectif de présenter et discuter les informations disponibles pour chaque activité recensée sur les sites et les initiatives mises en œuvre pour préserver la biodiversité.

Déroulé : Après un tour de table, un rappel des GT déjà organisés et une présentation des objectifs de la réunion, les activités pratiquées sur les sites sont présentées et font l'objet d'échanges avec les participants. La réunion se conclut par un rappel des prochaines étapes de travail sur les sites Natura 2000.

Participants : 38

NOM	Prénom	Structure	Fonction
ABELLARD	Olivier	OFB	CM Natura 2000 marin
AMOR	Thierry	Bretagne Vivante 22	
BADOUARD ROBILLARD	Sophie	Landes et Bruyères Erquy	Prestataire évènement
BERTHELOT	Pierre-Jean	DREAL Bzh	
BLAIN	Michel	VivArmor Nature et Cotes d'Armor Nature Environnement	
BLANCHARD	Pauline	OFB	CM Natura 2000 marin
BOUGAULT	Claude	Association Pêcheurs plaisanciers Cotes Armor	
BRESSON	Sébastien	CN Erquy	
BRIENS	Pierre	Lamballe Armor - Mairie Morieux	Maire délégué Mairie Morieux
BRUNET	Jackie	Association des Cavaliers d'extérieur des Côtes d'Armor	
CHANDEMERLE	Sandrine	Armor Navigation	Responsable Site Erquy
CHATELLIER	Nicole	Mairie Fréhel	Adjoint
COLLIN	Marion	OFB	CM Natura 2000 marin
CORRE	Vincent	CAD22	
DDE	Dominique?		
DELAMOTTE	Dominique	Port de St-Cast le Guildo	
FEVRIER	Yann	GEOCA	

GUERIN	Anaïs	CAN, Armateurs de France, UNICEM	
GUILLARD	Rozenn	LT&M	Service Biodiversité
HAMON	Nolwenn	CRPM Bretagne	Chargée de mission Natura 2000
HAMON	Yves	Landes et Bruyères Erquy	Président
HAMON	André	Commune Pléneuf-Val-André	
HELLEU	Isabelle	Plérin	CM Environnement
HERVE	Emmanuel	Capbike - location vélos à Plévenon	
LE CALVEZ	Servane	CDPMEC Cotes Armor	CM Environnement/enquêtrice e SIPêche
LECLERCQ	Magali	DDTM 22	Gestion du DPM
MOULINOT	Guilhem	Centre Nautique Dinan Agglomération	
OISEL	Morgane	SBAA	CM Natura 2000
PARDOEN	Romain	FDC 22	Président?
PELLOIN	Cévina	CROS Bretagne	
PENHOUE	Louis	Association des Usagers du Port de plaisance, UNAN Manche	
PIERRE	Aurélien	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	CM Natura 2000
QUERE	Philippe	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Animateur Natura 2000
RAVENET	Éric	CD22	
TOMBETTE	Yves	Landes et Bruyères Erquy	Biodiversité - DD
TREHET	Claire	DDTM 22	
WRIGLEY	Richard	Société de chasse privée du Meurtel à Plévenon	
WRIGLEY	Edward	Société de chasse privée du Meurtel à Plévenon	

Documents support du groupe de travail

La présentation et les rapports détaillés sont accessibles ici :

- pour la baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupe-de-travail>
- pour le Cap d'Erquy cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupe-de-travail>

Débats- Discussion

Un temps d'échange a été organisé après chaque présentation. Seuls les échanges et éléments de discussions faisant suite à la présentation sont rapportés ci-après. Le diaporama avec le contenu de chaque présentation est proposé en annexe.

Activités balnéaires

Intervention d'Olivier Abellard (OFB)

Pierre Briens : J'ai bien noté une action sur les déchets en mer (bacs à marée). Par contre les campings-caristes et d'autres les prennent pour la poubelle déchets ménagers. Il faut savoir que ces incivilités génèrent une mobilisation quotidienne de nos employés municipaux y compris le samedi et dimanche en juillet et août.

Morgane Oisel : Des animations ont été proposées par la Maison de la baie durant les vacances scolaires d'hiver, avec pour objectif de sensibiliser sur l'environnement en baie de Saint-Brieuc Est. Ces animations ont été très bien accueillies par le public.

Olivier Abellard : Les actions de sensibilisation recensées ici sont celles conduites par syndicat mixte Grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel mais en existe-t-il d'autres menées par les communes ?

→ Resté sans réponse.

Activités nautiques motorisés

Intervention de Pauline Blanchard (OFB)

Michel Blain : beaucoup de gens font du jet-ski et possède leur propre matériel, et des touristes les louent et n'ont pas eu les informations quant à l'approche des oiseaux/MM. Au niveau du Cap Fréhel, les professionnels du secteur ont un rôle à jouer pour l'éducation et pour informer sur la sensibilité des falaises (zone de nidification).

Yann Février : signale un problème récurrent de jet-ski et ski nautique sur la lagune de Sables-d'Or à marée haute lors de gros coefficients (gendarmerie prévenue il y a quelques années) en zone totalement interdite (300 m). L'activité est dangereuse (beaucoup d'autres activités, très peu d'eau) et impactante sur les habitats et la faune (prés salés, oiseaux nicheurs). Des infos et précisions sont disponibles dans un rapport dédié à une étude spécifique commandée par le département (équipe des ENS) concernant la lagune de Sables d'Or.

Il est précisé que l'identification des zones de pratique présentées sur les cartes nous avaient été fournies à l'époque par le CD22 (CDESI) qui avait une base de données sans doute incomplète et qui a pu évoluer depuis également mais qui était une base de travail importante.

Aurélien Pierre : C'est un secteur effectivement que l'on connaît bien pour ces thématiques.

Activités nautiques non motorisées

Intervention de Pauline Blanchard (OFB)

Emmanuel Hervé : La pratique du surf sur l'Amas du Cap reste anecdotique.

Yann Février : confirme que cette activité de surf sur l'amas du cap reste très anecdotique et assez ancienne (nécessite des très gros coefficients conjugués à grosse houle + très bon niveau + accès en bateau). Mais comme partout, l'augmentation de pratiquants peut conduire à des effets (intérêt étant surtout de limiter d'éventuels débarquements sur l'Amas).

Aurélien Pierre : Certes la pratique anecdotique mais dangereuse et problématique par rapport à la colonie d'oiseaux marins de l'amas du cap. Il faut veiller à justement qu'elle reste anecdotique

Michel Blain : j'ai une suggestion pour les gestionnaires de centres nautiques, il faudrait qu'ils insistent bien de ne pas s'approcher des mammifères marins.

→ **Aurélien Pierre** : une nouvelle loi est passée pour limiter l'approche des mammifères marins à 300m (*note post-réunion : la distance d'approche est de 100m*).

→ **Michel Blain** : beaucoup de plaisanciers ignorent ces lois donc il faudrait insister.

→ **Pauline Blanchard** : il existe des outils de sensibilisation, mais il faut qu'ils arrivent jusqu'à l'utilisateur en effet.

→ **Morgane Oisel** : il y a aussi le fait que tous les utilisateurs ne font pas forcément partie de fédérations, et les personnes qui pratiquent de manière individuelle sont plus difficiles à atteindre.

Intervention de Sébastien Bresson (centre nautique d'Erquy, Comité départemental de voile)

Sébastien Bresson : propose une présentation détaillée sur le poids social et économique de l'activité voile sur le département ; la deuxième après le foot. Une filière qui a formé des champions aujourd'hui connus au niveau national ou international. Différentes actions sont conduites par la filière voile pour la protection de l'environnement et la limitation des impacts. Par exemple, l'emploi de moteur 4 temps au lieu de moteur 2 temps (moins de consommation, moins d'huile brûlée), l'examen des possibilités offertes par les moteurs électriques, le remplacement du quad thermique par un quad électrique, la valorisation du tri sélectif, l'utilisation de vaisselle non jetable, l'utilisation de produits naturels pour la vaisselle, la sensibilisation des enfants au milieu marin et à la laisse de mer, la mise en place de bac de rinçage plutôt que le jet, un co-encadrement des sorties par des animateurs formés, une réflexion sur une meilleure intégration paysagère des bâtiments (ex du centre de Fréhel). Les pratiquants sont incités à ne pas poursuivre les mammifères marins. La FFV a créé un partenariat avec l'association pour une plaisance responsable pour collecter et recycler des épaves de bateaux appartenant aux clubs de voile. Le pôle de voile de Quiberon qui dépend du Ministère des sports et la FFV produit des outils de communication comme des livrets jeunes enfants et des affiches. Les clubs encouragent les pratiquants à utiliser des applications de sciences participatives comme Obsenmer (Mammifères marins). Les applications C mon spot (<https://c-monspot.fr/>) ou l'appli Nav&Co (propose des cartes marines gratuites) présentent les habitats et espèces marines présentes sur les zones et des infos sur l'environnement en général. Elles peuvent être utilisées par les plaisanciers notamment.

Olivier Abellard : est-ce qu'il y a des outils produits par le centre national qui peuvent être utilisés par les centres locaux. Et est-ce que vous utilisez des applications comme CMonSpot ou Nav&Co ?

- ➔ L'école de voile de Quiberon dépend du Ministère des sports et non pas de la Fédération. Il existe des outils, notamment des petits livrets remis aux enfants. On essaie également de sensibiliser les parents sur la taille des coquillages qui peuvent être ramassés etc. On encourage nos moniteurs à utiliser Obsenmer.

Sébastien Bresson : Les pratiquants 'à problème' sont souvent des pratiquants isolés/indépendants en effet, et moins ceux appartenant à la fédération. Il est plus difficile de dialoguer avec les indépendants, et cela retombe souvent sur les pratiquants organisés.

Activités nautiques sous-marines

Intervention de Pauline Blanchard (OFB)

Thierry Amor : Il existe une charte du plongeur responsable fait par l'association Longitude 181 – celle-ci concerne toutes les pratiques en amont et aval des plongées. Il existe également l'appli Bioobs <https://bioobs.fr/> pour enregistrer les observations et l'utilisation du site Doris. Les pressions principales des plongées restent les mouillages.

Activités de plaisance

Intervention d'Olivier Abellard (OFB)

Claude Bougault : Les usagers craignent la création d'une société publique locale (SPL) pour regrouper les ports du département. La gestion qui sera faite des ports par cette structure interroge. Les usagers craignent globalement que les communes perdent la main sur leur port. De plus, la part des plaisanciers dans la gouvernance de cette structure n'est pas connue et génère des craintes.

La création de la SPL a été votée en octobre 2020. Les départements seront toujours majoritaires dans le processus de décision. La gestion des ports serait automatiquement relayée à la SPL après la fin de leur concession.

André Hamon : Le port de Dahouët (port départemental) n'envisage pas d'intégrer la SPL mais ce sera obligatoire pour les communes dont la concession arrive à échéance. Le département récupérera la gestion de ces ports.

Louis Penhouët : Les plaisanciers sont opposés à ce que les ports rentrent dans la SPL. L'argent public ne va pas dans les ports, ce sont les redevances des plaisanciers qui paient les ports. Le projet est une escroquerie.

Magali Leclercq : l'Etat (DDTM) dispose de crédits pour procéder à des enlèvements d'épaves et des fonds sont disponibles pour les nettoyages du DPM.

Isabelle Helleu : signale l'application « Eau là là, c'est beau la mer » <https://protegeonslamer.bzh> qui concerne aujourd'hui les sites N2000 de la Côte de granit rose et Trégor Goëlo (2019, 2021). Elle demande si cette application pourrait être élargie aux sites N2000 de SBE et CECF.

André Hamon : Dahouët a été labellisé Port Propre : nous serions intéressés pour des outils de sensibilisation. Il souhaite une mise en relation et une éventuelle extension de la démarche Eau là là, c'est beau la mer ».

Olivier Abellard : Effectivement pourquoi pas étendre cette initiative sur ces sites. Il faudrait voir comment procéder et obtenir l'accord des créateurs du site.

Claude Bougault : nous publions un guide de bonnes pratiques (5000 guides par an) pour la pêche (à pied et de plaisance) et nous avons cette année un document plus ludique pour sensibilisation des enfants. C'est au niveau du département que ceci est fait.

Morgane Oisel : Saint Guimond n'est pas un port. C'est une cale pour mouillages. En revanche des problèmes de vols de moteur sont signalés. La zone de mouillage est moins fréquentée désormais.

Survol aérien

Intervention de Pauline Blanchard (OFB)

Yann Février : la demande faite à la Préfecture pour des survols drone (24 h avant je crois) est-elle évaluée sur des critères environnementaux ? ou uniquement sécurité/zonage réglementaire/type de survol ?

→ La PREMAR indique c'est au moins 5 jours avant que la déclaration doive être faite.

Morgane Oisel : Le survol aérien ne fait pas partie de la liste des activités nécessitant une obligation d'évaluation des incidences. Dans certains cas toutefois, lorsque le projet est connu, Saint Briec Armor Agglomération propose un accompagnement.

Michel Blain : le problème c'est les particuliers qui viennent et essaient de filmer les falaises du Cap Fréhel. Peut-on informer de l'interdiction au Cap Fréhel par panneaux etc. ?

Yann Février : peut-on parler maintenant du récent saut en kite du cap Fréhel ? (survol aérien ou kite-surf ?) : aspect communication notamment. Il y a un gros problème de communication ou réponse en tout cas sur cet événement. Les gens se demandent réellement à quoi servent les outils réglementaires. Beaucoup de questions et de remarques et de critiques des ornithologues de toute la région sur cette affaire mais aussi de pratiquants respectueux. Et manque de visibilité de N2000 notamment... Cet événement pointe des problèmes réglementaire, des problèmes de crédibilité de notre travail commun... et fragilise globalement la démarche.

Philippe Quéré : explique que beaucoup de pratiquants sont bien respectueux des sites et prennent la précaution de se renseigner auprès des gestionnaires d'espaces protégés. En revanche, beaucoup de particuliers ont des pratiques qui posent problème sur des secteurs sensibles et à fort enjeu pour l'avifaune. Il y a des comportements des particuliers qui profitent de l'absence d'un cadre réglementaire et font des vols qui sont sensibles par rapport à la faune. Nous travaillons sur une réglementation d'usages pour limiter et verrouiller certaines activités qui peuvent être très importantes qui changent les falaises qui sont une zone de quiétude naturelle en zone de loisirs.

Il précise pour information - d'ores et déjà d'un opérateur drone professionnel - que le délai de déclaration 24h à l'avance fait que le temps d'instruction est trop court et pas de retour concernant leur déclaration dans les temps.

Morgane Oisel indique que la préoccupation est identique dans le site de la RNN Saint Brieuc. Il y a un arrêté préfectoral qui interdit l'usage de drones dans la réserve, mais il y a un vide réglementaire, et les pratiques individuelles rendent la sensibilisation difficile.

Manifestations nautiques

Intervention de Pauline Blanchard (OFB)

Olivier Abellard : propose de rappeler le rôle du tandem gestionnaire – services de l'état pour faciliter la réalisation des évaluations des incidences.

- ➔ **Pauline Blanchard**: le dossier d'évaluations d'incidences est déposé à la DDTM. Le porteur de projet discute avec la DDTM et/ou le gestionnaire afin de discuter les potentielles interactions entre l'évènement et les habitats et espèces Natura 2000. Il peut alors être recommandé des modifications de l'évènement tels que des évitements etc.
- ➔ **Morgane Oisel** : il est intéressant de contacter les gestionnaires le plus en amont possible pour bien gérer l'évènement et qu'il ait un moindre impact.
- ➔ **Claire Tréhet** : Aspect réglementaire de Natura 2000 – effectivement c'est obligatoire. Mais c'est différent pour les simples déclarations qui arrivent 24h ou 48h avant l'évènement, cela est difficile de prendre les enjeux en compte. Nous insistons pour que les porteurs de projet contactent les animateurs N2000 car ce sont eux les meilleurs placés pour discuter des enjeux écologiques. Sur les aspects de drone c'est la grosse difficulté, nous n'avons pas de réglementation en place pour les particuliers.

Manifestations terrestres

Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)

Aurélien Pierre et Morgane Oisel : Deux manifestations majeures sont à signaler sur CECF : Estivales de volley et les trails dont le trail Landes et Bruyères. Sont également signalés les trails, raids et marches sportives. La CDESI, le CROS Bretagne, la fédération d'athlétisme sont en lien avec les services de l'Etat et les gestionnaires des sites N2000 pour préparer les évaluations d'incidences de ces manifestations. Plusieurs bonnes pratiques sont envisagées pour limiter les impacts. Sur Saint-Brieuc Est, les manifestations sont notamment les trails, les marches nordiques, randonnées et jumping. Chaque année une réunion de planification de ces différents évènements est organisée.

Yves Tombette : L'association Landes & Bruyères s'est rapprochée du CROS et a établi un pré-diagnostic pour essayer de tendre vers un développement durable et une bonne qualité lors de l'organisation de trails.

Morgane Oisel : Les organisateurs de trails font face à une demande croissante dans le département. On voit qu'il y a une bonne réactivité des associations à l'initiative de ces manifestations pour intégrer les sujets environnementaux dans l'organisation. Sur Saint-Brieuc Est, l'association Dunes et Bouchots est très investie pour proposer des actions visant à limiter les impacts. Le gestionnaire du site organise également des actions de sensibilisation sur la sensibilité des sites N2000.

Cévin Pelloin : le CROS, association 1901, est un organe déconcentré du comité National Olympique et Sportif Français. Le CROS travaille en lien avec les 4 CDOS. C'est un engagement éthique des organisateurs. Il est proposé une approche événement par événement. Le CREC est un outil co-piloté par la DRJSCS, la région Bretagne et le CROS Bretagne. La charte est organisée autour de 3 axes. Le CROS est en contact localement avec le Club de voile d'Erquy et l'association Landes et Bruyères. La signature de la charte permet à l'organisateur de l'évènement d'avoir une identité certifiant une approche

soucieuse de l'environnement et du développement local mais aussi et surtout bénéficier d'un accompagnement individuel pour préparer l'évènement et les suivants (conseil, évaluation partagée). Il bénéficie aussi de visites de site et d'un accompagnement collectif en lien avec le collectif des festivals et manifestations culturelles.

L'appui du CROS se concrétise aussi par la diffusion d'information, la sensibilisation des organisateurs, la veille sur les thématiques restauration, et les bénévoles. Il existe un guide de terrain Impact ZERO toujours d'actualité. Le CROS peut également orienter les organisateurs vers les réseaux d'experts. Il a mis en place le réseau des bases sports de nature en Bretagne intérieure.

Les organisateurs peuvent mener des actions de sensibilisation auprès des publics de concurrents, spectateurs, bénévoles via différents outils (animations, affichages, expositions) mais aussi organiser des actions concrètes.

Plus d'info sur le site du CROS : <http://sport-bretagne.fr/sujet/rsodeveloppement-durable/>

Chasse

Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)

Intervention de Romain Pardoën (FDC 22)

Romain Pardoën : sur le site de Saint-Brieuc Est il y a 13 territoires de chasse et 283 ha sur le site N2000 lui-même. Dans le 22, il y a des 9000 chasseurs qui peuvent chasser sur plusieurs sociétés de chasse. Sur Cap d'Erquy – Cap Fréhel il y a 12 territoires de chasse avec seulement 929 ha de zone chassés sur le site N2000, notamment la commune de Plévenon. Sur le cap d'Erquy, une convention signée avec le CD22 et la DFX 22 permet l'exercice de la chasse sur 173 ha appartenant au département selon des conditions convenues (jours et horaires convenus à l'avance surtout pour le grand gibier). Une démarche a été engagée pour créer une zone de chasse et de faune sauvage facilitant l'intervention des agents de l'OFB. Sur le DPM, la chasse est pratiquée. Une association, l'ACGE22, est amodiatrice du DPM pendant 9 ans. Il y a 150 adhérents. L'essentiel pratique la chasse au gabion (Baie de Lancieux). Sur Saint Brieuc Est, les pratiquants sont à la passée, à la botte ou de nuit (au hutteau). L'exercice de la chasse est cadré par un arrêté réglementaire départemental. Sur le DPM la chasse est autorisée d'aout à janvier (chasse de passée du matin et du soir).

Michel Blain : Le groupe mammalogique breton a une application pour les chasseurs. Ils peuvent renseigner les présences de mammifères sauvages sur le territoire.

→ **Romain Pardoën** : Plusieurs adhérents et salariés l'utilisent. Ils ont participé aux suivis organisés par la fédération et ses bénévoles. L'association fait remonter les informations de terrain que recensent les bénévoles. Les pratiquants sont aussi impliqués dans l'observatoire des mammifères de Bretagne aussi.

Olivier Abellard : vous dites qu'il y a un nombre limité de pratiquants sur le DPM ? Dans le cadre des plans de gestion adaptatives, est-ce que localement une fédération pourrait prendre des dispositions particulières pour la chasse d'espèces qui ne sont pas en bon état de conservation.

Romain Pardoën : Il existe un comité de gestion adaptative. Des espèces peuvent être soumises à une gestion adaptative. La Barge à queue noire et le Courlis cendré, par exemple, sont soumis à des plans de gestion adaptative et ont un quota de prélèvement quota à zéro, c'est-à-dire que la chasse est fermée pour ces espèces. Pour la chasse au gabion dans la baie de Lancieux, les prélèvements sont limités à 25 pièces toutes espèces confondues. Tous les adhérents, quel que soit leur mode de chasse, doivent remonter en fin de saison leur carton de prélèvement pour que l'association puisse faire un bilan de la saison de chasse sur le DPM. Il est possible que la fédération restreigne la chasse sur certaines espèces jugées problématiques.

Promenade et randonnée

Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)

Aurélien Pierre et Morgane Oisel : Sur CECF, il existe des sentiers pour les piétons (jusqu'à millions de passage sur cap d'Erquy par an) et les cavaliers (sentiers Equibreizh). Pour les vélos-routes, il existe la vélo-route maritime.

Sur Saint-Brieuc Est, un suivi par éco-compteurs sur plusieurs sites comme Bon Abri, ou Ville-Berneuf avec des chiffres oscillant entre 160000 et 80000 passages/an notamment sur la Ville-Berneuf. La vélo-route maritime concerne peu le site N2000 (1 km). Les boucles équestres totalisent 20 km en site N2000. Les pratiques sont surtout des pratiques de randonnée.

Éric Ravenet : La fréquentation est canalisée sur des sentiers balisés. Elle concerne également le VTT et des sentiers spécifiques au trail sont désormais proposés. Le CD 22 intervient sur le PDIPR, un outil pour garantir la continuité des itinéraires (en dehors des zones publiques) ; environ 10% du linéaire total. Les propriétaires sont contactés par le CD22 pour obtenir leur accord (des conventions sont passées). Le département gère un plan de gestion de la randonnée qui intègre tous les acteurs pour harmoniser les pratiques et la gestion.

Localement le CD22 peut agir en particulier sur les ENS pour protéger les espaces particulièrement sensibles (fil, ganivelles,...). Sur le chemin de halage de Nantes à Brest des travaux de gestion de la végétation sont également réalisés par le CD22. Certaines actions sont également conventionnées avec le CDL pour les terrains leur appartenant.

Morgane Oisel : Un lien est fait avec le département pour mettre en place des linéaires ouverts. Un sujet de réflexion est d'identifier des itinéraires bis qui soient moins impactants pour l'environnement et permettent la continuité des circuits en toute sécurité. La définition d'alternatives à plus ou moins long terme sera un sujet inévitable à l'avenir.

Pêche récréative

Intervention d'Olivier Abellard (OFB)

Claude Bougault : souligne l'intérêt de l'application Fishfriender pour déclarer les prélèvements de bar et les captures d'espèces sous taille remises à l'eau. La FFNP 22 souhaite promouvoir cet outil dès 2021. En 2022, une expérimentation va être menée sur certaines zones pour la déclaration des prises de pêche récréatives en mer. Une application « Carnet de pêche » a été développée à destination des pêcheurs plaisanciers. Elle fait face à des réticences de la part de plaisanciers qui n'ont pas ou n'utilisent pas de smartphone. L'expérimentation concernera le bar dans un premier temps et pourrait s'élargir à d'autres espèces.

Des kits de bonnes pratiques sont distribués pour sensibiliser les pêcheurs récréatifs. Comme les années précédentes, la FFNP 22 continuera à diffuser ses outils d'information comme le pied à coulisse et le guide de bonnes pratiques de la pêche récréative.

Activités culturelles et pédagogiques

Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)

Aurélien Pierre et Morgane Oisel : présentation rapide des principaux chiffres et sites. Pas de question.

Prochaines étapes

Un dernier groupe de travail sur les activités socio-économiques est prévu le 30 mars sur le tourisme et l'aménagement du territoire.

Le comité de pilotage est la prochaine étape de validation de l'état des lieux pour les deux documents d'objectifs.

Coordonnées des chargés de mission N2000

Morgane Oisel : thématique diagnostic écologique terrestre du site Baie de Saint-Brieuc Est et activités humaines terrestres GT 4, 5 et 6

morgane.oisel@sbaa.fr 02 96 68 23 58

Aurélien Pierre : thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel activités et humaines terrestres GT 4, 5 et 6

natura2000revision@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Marion Collin : thématique habitats marins

marion.collin@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 81

Pauline Blanchard : thématique oiseaux marins, poissons amphihalins et activités humaines en mer GT 5

pauline.blanchard@ofb.gouv.fr 02 40 13 40 20

Olivier Abellard : thématique mammifères marins et activités humaines en mer GT 4, 5 et 6

olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82

Retrouvez tous les documents de travail, notamment ceux du GT2, sur les sites internet de chaque site Natura 2000 :

Pour le site Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

Pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>

➔ onglet Espace d'échange

Groupe de travail n°6 : Tourisme, aménagement du territoire, sécurité

Compte rendu du groupe de travail « Tourisme, aménagement du territoire, sécurité » des sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Groupe de travail « Tourisme, aménagement du territoire, sécurité »
	Date : mardi 30 mars 2021 de 14h à 17h.
	Lieu : par visio ZOOM
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Aurélien PIERRE (Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel SMGSCECF), Pauline BLANCHARD, Marion COLLIN et Olivier ABELLARD – (Office français de la Biodiversité (OFB)).
	Rédacteurs CR : MO, AP, PB, OA, MC
	Documents : cf. liens vers support de présentation et fiches diagnostic

Résumé : Ce groupe de travail s'intéresse aux activités d'aménagement, de tourisme et de sécurité sur les sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy Cap Fréhel. Il a pour objectif de présenter et discuter les informations disponibles pour chaque activité recensée sur les sites et les initiatives mises en œuvre pour préserver la biodiversité.

Déroulé : Après un tour de table, un rappel des groupes de travail déjà organisés et une présentation des objectifs de la réunion, les activités pratiquées sur les sites sont présentées et font l'objet d'échanges avec les participants. La réunion se conclut par un rappel des prochaines étapes de travail sur les sites Natura 2000.

Participants : 26

NOM	Prénom	Structure	Fonction
ABELLARD	Olivier	OFB	CM Natura 2000 marin
BERTHELOT	Pierre-Jean	DREAL Bzh	Référent site CECF
BLAIN	Michel	VivArmor Nature et Côtes d'Armor Nature Environnement	
BLANCHARD	Pauline	OFB	CM Natura 2000 marin
CAYATTE	Marie-Laure	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Directrice
CHOLET	Didier	Mairie Fréhel	Adjoint au maire - urbanisme et environnement
COLLIN	Marion	OFB	CM Natura 2000 marin
CORRE	Vincent	CAD22	Chargé développement touristique
COUET	Pauline	GECC	CM scientifique
GUILLARD	Rozenn	Lamballe Terre et Mer	CM environnement
HELLEU	Isabelle	Mairie Plérin	CM Environnement
JOSSE	Béatrice	SCOT Pays St Brieuc	Chef Projet
LE CALVEZ	Servane	CDPMEM Cotes Armor	CM environnement/enquêtrice SIPêche
LE NAOUR	Alexis	Dinan agglomération	CM Urbanisme

LECLERCQ	Magali	DDTM 22	CM politique maritime intégrée environnement marin et DPM
LEDARD	Michel	DREAL Bzh	Référent site Saint Briec
OGIER	Daniel	Mairie Yffiniac	Adjoint à l'urbanisme
LELIEVRE	Grégoire	COM BREST BCRM de Brest	Lieutenant de Vaisseau
OISEL	Morgane	SBAA	CM Natura 2000
PELLOIN	Cévina	CROSS Bretagne	CM Sports
PIERRE	Aurélien	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	CM Natura 2000
PLADYS	Clémentine	Office Tourisme Cap d'Erquy - Val André	Référente Accueils et BIT
PORCHER	Hélène	CD22	Service Patrimoine Naturel - CECF
QUERVILLE	Andréa	Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre	Technicienne
SOULAINÉ	Maël	Armor Surf School	
TREHET	Claire	DDTM 22	Service Environnement

Documents support du groupe de travail

La présentation et les rapports détaillés sont accessibles ici :

- pour la baie de Saint-Briec Est : <http://saint-briec-est.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupe-de-travail>
- pour le Cap d'Erquy cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupe-de-travail>

Débats- Discussion

Un temps d'échange a été organisé après chaque présentation. Seuls les échanges et éléments de discussions faisant suite à la présentation sont rapportés ci-après. Le diaporama avec le contenu de chaque présentation est proposé en annexe.

Défense et action de l'Etat en mer

Intervention d'Olivier Abellard (OFB)

Aurélien Pierre : Les vols de basse altitude génèrent du dérangement sur les colonies nicheuses du cap Fréhel et semblent assez fréquents. C'est un sujet sur lequel on pourra communiquer avec les services de défense de l'état.

Tourisme littoral

Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)

Intervention de Vincent Corre (Côtes d'Armor Destination)

CAD est une agence de développement touristique. Elle apporte des outils d'aide à la décision aux acteurs du tourisme.

Parmi les initiatives de Côtes d'Armor Destination en faveur de la biodiversité, l'organisme s'est impliqué dans le processus de la labellisation du Grand site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel. Il vise à promouvoir la destination et développer une mobilité de la clientèle touristique et excursionniste dans le site en favorisant la mobilité douce et les liens ferroviaires.

Le projet européen Expérience est en cours (2020-2023). Il regroupe des acteurs de toute la côte Manche pour développer un tourisme éthique en toute saison. Dans ce cadre, un travail

de diagnostic a été mené au préalable, avec des enquêtes de perception du tourisme auprès des habitants des Côtes d'Armor. Côtes d'Armor Destination a engagé un travail pour développer des produits expérientiels sur les territoires.

L'organisme valorise les espaces naturels protégés sur territoire en publiant des documents de promotion et des informations sur son site internet.

Les activités de pleine nature sont de plus en plus prisées (sports nautiques, itinérance douce). La fréquentation des itinéraires de mobilité douce a progressé durant l'été 2020. CAD valorise le savoir-faire sur le territoire et l'environnement au travers d'ateliers découverte qui ont connu un grand succès en 2020. L'excursionnisme se développe aussi.

Le tourisme de proximité a tendance à se développer et se renforce avec une clientèle en provenance de Bretagne et du Grand Ouest. Les résidences secondaires ont été très utilisées en été 2020 et hiver 2021.

Aurélien Pierre : A noter que le tourisme est en lien avec les activités de sports et de loisirs abordées lors du précédent groupe de travail. Elles ne sont pas abordées à l'occasion du même groupe de travail, pour des questions logistiques, mais sont bien à étudier en lien d'interdépendance.

Michel Blain : En tant que cabinet de conseil, Côtes-d'Armor Destination a-t-elle été sollicitée par la personne qui souhaite faire un aménagement dans l'ex carrière de Fréhel ?

Réponse : Oui, CAD a été interrogée par les porteurs de projets qui ont présenté leur projet. Cependant, Côtes d'Armor Destination apporte une aide pour les projets touristiques mais ne s'engage pas pour les collectivités. Elle ne prend pas de décision quant à ce type de projet.

Démographie et urbanisation

Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)

Michel Blain : les mesures prises pour les chiroptères sont bonnes. A noter que les hirondelles aussi sont en déclin.

Un autre phénomène qui n'a pas été évoqué participe indirectement à l'artificialisation des sols : la multiplication des ronds-points. Il artificialisent et on remarque en plus le développement de zones d'activités en bordure de rond-point. C'est un phénomène sur lequel il faut être vigilant.

Isabelle Helleu : Un plan local d'urbanisme intercommunal est en cours d'élaboration sur le territoire de Saint Briec Armor Agglomération. Les réflexions sont amorcées dans chacune des communes. On peut s'interroger sur l'artificialisation des sols. Comment Natura 2000 est associé à ces débats ?

Réponse : En ce qui concerne le site Baie de Saint-Briec Est, une réflexion est en cours sur le PLUi, et l'opérateur Natura 2000 y est associé. et invité à tous les groupes de travail. L'opérateur Natura 2000 peut être concerté et intégré à la démarche. Il faut savoir que la démarche Natura 2000 s'appuie sur de la concertation. L'objectif de cette politique est de concerter tous les acteurs pour concilier la protection des habitats et des espèces avec les aménagements et activités. Des évaluations d'incidences sont obligatoires pour les projets d'aménagement dans le périmètre Natura 2000. Les opérateurs Natura 2000 apportent des préconisations pour éviter les atteintes au milieu et à la biodiversité (en application de la séquence ERC – Eviter réduire Compenser).

Isabelle Helleu : Peut-on solliciter l'opérateur Natura 2000 pour la démarche communale qui doit faire ses propositions à intégrer au PLUi.

Réponse : Oui. Le lien entre l'opérateur Natura 2000 et les communes est même souhaitable pour identifier les enjeux écologiques dans les secteurs du périmètre Natura 2000. A noter que les cordons de galets des Rosaires et la pointe du Roselier font déjà objet de protection via une politique d'acquisition par le Conservatoire du littoral.

Isabelle Helleu : Les sites sont déjà bien protégés mais il y aurait aussi intérêt à protéger l'amont qui a un impact sur ces sites.

Réponse : Natura 2000 ne pourra pas sortir de son secteur de compétence, n'incluant que le périmètre désigné. En revanche, Saint-Brieuc Armor Agglomération peut travailler à une réflexion en amont sur le territoire de Plérin.

Béatrice Josse : On a parlé précédemment d'une inscription dans les Scot et PLU de mesures pour limiter l'urbanisation au sein de sites Natura 2000. Or, on ne parle pas seulement de « limiter » mais bien d'une interdiction d'urbanisation dans les périmètres Natura 2000 dans les Scot dans cadre de la protection des Trames Verte et Bleue. C'est notamment le cas dans le Scot du Pays Saint-Brieuc où une étude poussée sur les Trames Verte et Bleue a été menée. Les périmètres Natura 2000, périmètres réglementaires et périmètres complémentaires sont protégés de l'urbanisation.

Le rôle du Scot est de protéger en amont. Le Pays de Saint-Brieuc est en train de travailler sur une révision du Scot et un nouveau PADD (projet politique du Scot). Il a des enjeux transversaux et non pas thématiques (Enjeu Baie de Saint-Brieuc d'amont en aval, par exemple), notamment sur la pollution de l'eau et la biodiversité.

Pour le « Zéro artificialisation nette », l'objectif est fixé à 2040. C'est un objectif, ce qui ne signifie pas que dans le prochain Scot on aura zéro artificialisation mais qu'on tendra vers ce chiffre.

Il n'y a pas trop de craintes à avoir concernant les zones AU dans le PLU. En effet, de nombreux PLU sont anciens (datant de 2005) et comportent des zones AU. Cependant, toutes les zones décrites comme AU dans ces anciens PLU ne seront pas urbanisées. AU n'est pas une réserve foncière mais un zonage sur un plan ; il ne s'agit pas d'un droit acquis par une commune ni par un propriétaire. De très nombreuses zones AU sont remises en cause, et sont déclassées en zones agricoles ou naturelles. On observe une tendance à une volonté de moins artificialiser ces dernières années.

Aurélien Pierre : Le domaine de l'Anruen est en site Natura 2000 et intégré au Scot. Pourtant, des zones sont urbanisées et continuent de faire l'objet de demandes pour des constructions (maisons, piscines).

Il y a eu des refus de permis pour des constructions de maisons mais certains creusements de piscine ont été autorisés. Il y a beaucoup de demandes dans cette zone de la part des habitants pour déposer des dossiers d'urbanisation. Le PLU date de 2008 et prévoit une zone constructible sur le domaine. Il n'a pas encore été mis en compatibilité avec le Scot.

Morgane Oisel : L'orientation est actuellement à la densification. L'objectif est de grignoter le moins possible d'espaces agricoles.

Alexis Le Naour : Dinan Agglomération a une position un peu différente car le PLU est applicable depuis 1 an et demi et le Scot est récent. L'orientation est aujourd'hui de ne pas créer de nouvelles zones urbanisées, mais plutôt de faire un tri sur les zones constructibles existantes. La plupart de nouveaux PLU n'incluent pas de nouvelles zones constructibles mais préservent les zones naturelles.

Les documents d'urbanisme se placent sur un temps long ce qui explique quelques fois un manque de cohérence entre les actions et les préconisations. Certains documents ne sont pas encore appliqués.

Sur la « Zéro artificialisation, le SRADDET fixe l'objectif à 2040. La loi climat actuellement en discussion, indique un objectif de zéro artificialisation nette à 2050 et une diminution par deux par rapport au 10 dernières années. Ce dispositif va arriver rapidement dans les objectifs du gouvernement pour les documents d'urbanisme.

Sur les communes du territoire, on observe une forme de fuite en avant sur l'urbanisation. Le territoire présente des particularités : une pression foncière importante, un part des résidences secondaires augmentant, des constructions pour proposer de nouveaux logements. Maintenant, on se demande comment et qu'est-ce qu'on construit, le foncier doit-il rester privé ou devenir communal ? le sujet est en question actuellement. L'urbanisation est en train d'afficher un virage très important au niveau des communes. Sur Dinan Agglo c'assez marqué, entre l'ancien PLU et le nouveau, des terrains constructibles ont été déclassés en agricoles. Il s'agit d'un changement d'ampleur pour les communes.

Didier Cholet : la Mairie de Fréhel fait partie du PLUi Dinan Agglo. La commune a diminué le nombre de terrains à construire et ne projette presque plus d'extension d'urbanisation mais une densification. Il n'y a aucune possibilité de construire en zone Natura 2000 et seulement 30 % en zone littorale. L'optique est d'augmenter la densification.

Olivier Abellard : Sur le milieu marin, le souci de l'artificialisation a aussi été exprimé dans le document stratégique de façade. Ce document est opposable.

Sur le domaine public maritime, l'objectif de limitation de l'artificialisation n'est pas de zéro mais des cibles prévoient une tendance à la baisse du rythme moyen d'artificialisation pour exprimer la volonté de la baisse du niveau d'artificialisation. Le DSF est un document de planification à l'échelle de la façade maritime; C'est à l'échelle de la façade maritime et à ce titre beaucoup moins précis que les PLUi et les Scot.

Note post-réunion : les objectifs environnementaux du DSF concernant l'artificialisation sont les suivants : Limiter les pertes physiques d'habitats marins liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur, et Limiter les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes.

Aurélien Pierre : L'urbanisation des communes est aussi limitée par la capacité de traitement des eaux usées en station d'épuration.

Alexis Le Naour : La capacité de traitement des eaux est une limite mais techniquement des solutions pourront toujours être trouvées. Bémol sur les stations d'épuration ce n'est pas ça qui freine le plus, car d'expérience on trouve toujours une solution.

Morane Oisel : On voit bien que le virage est pris sur nos territoires mais il y a encore beaucoup à faire (la Bretagne est la troisième région à être la plus artificialisée). Il faut continuer les réflexions en amont pour protéger ce qu'on peut encore.

Estelle Porcher : le département a une stratégie foncière basée sur l'acquisition de terrains mais aussi de création de corridors écologiques pour avoir un réseau de zones naturelles hors agglomération.

Gestion des déchets

Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)

Aurélien Pierre : Sur le territoire de Dinan Agglo, toutes les poubelles et les bacs à marée étaient collectés par Dinan Agglo, mais il semble qu'à l'avenir ce ne sera plus l'agglomération mais à charge des communes.

Didier Cholet : Une convention a été passée avec Dinan Agglo pour que ça continue à être fait comme précédemment.

Isabelle Helleu : La réserve naturelle de la Baie de Saint Brieuc porte une initiative d'échantillonnage de la vase du fond de baie de Saint-Brieuc pour analyser les microplastiques présents.

Réponse : C'est une initiative en collaboration avec les scientifiques de la Réserve. Il est important de préciser que la Réserve est cogérée par VivArmor Nature et SBAA.

Isabelle Helleu : Comment pourra-t-on exploiter les résultats de cette étude dans le cadre du docob ?

Réponse : Les résultats nous apporteront une connaissance supplémentaire. S'ils nous permettent d'avoir une solution d'action sur le terrain, nous pourrons y réfléchir. Ça peut être une compétence Natura 2000. Les fiches « activité » nous servent à connaître les initiatives et à prévoir les futures actions sur le territoire.

Aurélien Pierre : Des sites sont suivis pour la reproduction des oiseaux marins. Un suivi a été mis en place pour identifier et analyser les macrodéchets présents dans les nids. Une corrélation est à l'étude entre la présence de déchets dans les nids et dans le milieu marin.

Morgane Oisel : Des nettoyages des plages permettent de ramasser des déchets dans le périmètre de la réserve naturelle. Une convention a été signée avec le CEDRE pour analyser les macrodéchets et leur provenance.

Olivier Abellard : Il y a un intérêt à ce qu'une action collective et concertée soit mise en place entre les collectivités et Natura 2000 sur la question des déchets. Des actions de sensibilisation peuvent être inscrites dans le programme d'actions à l'échelle du site N2000.

Morgane Oisel : Les collectivités sont déjà fortement engagées dans la sensibilisation et la réduction des déchets. C'est une compétence de leur ressort.

Isabelle Helleu : Un plan d'action commun avec les collectivités est une bonne idée. Cependant la question de l'impact des déchets dans la chaîne alimentaire est un sujet qui paraît moins « grand public », et plutôt scientifique.

Alexis Le Naour : Les collectivités sont engagées sur la gestion, le ramassage des déchets et les volets pédagogiques (réduction des volumes de déchets, recyclage, gestion des déchets verts, tri). La dynamique locale de population rend difficile la gestion des déchets, quand certains résidents secondaires sont présents en nombre une partie de l'année et n'ont pas l'espace suffisant pour le stockage de ses déchets verts. De plus le foncier cher et contraint rend aussi difficile le stockage et le compostage. C'est une spécificité du territoire.

Michel Ledard : Les microplastiques sont un problème très complexe dans doute pas résolu par Natura 2000. Dans le cadre de Natura 2000, il est possible d'accompagner les démarches de collecte vertueuse sur les habitats d'intérêt communautaire ou proposer un accompagnement des collectivités via des contrats Natura 2000 pour par exemple éviter les recours aux cribluses.

Morgane Oisel : sur le site, on fait surtout face à un nettoyage mécanique lié aux algues vertes. Beaucoup de communes se sont déjà engagées à faire un nettoyage de manière plus vertueuse.

Gestion de l'eau

Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)

Intervention d'Andréa Querville (SM Arguenon Penthièvre)

Morgane Oisel : Dans le cadre de Natura 2000, la retenue de Saint Barthélemy est en périmètre dédié à la protection du Coléanthe subtil. L'abaissement de l'eau dans la retenue doit permettre l'exondation des berges pour que le Coléanthe fasse son cycle biologique complet. Il y a donc une obligation de marnage. Cependant, en période de sécheresse le gestionnaire ne peut pas toujours permettre de faire baisser le volume d'eau. Les rives ne sont pas suffisamment exondées pour que le Coléanthe puisse revenir. Une vigilance sera portée pour qu'il y ait une exondation chaque année.

Alexis Le Naour : La station d'épuration de Pléboulle a été finalisée en 2019.

Cevina Pelloin : Le syndicat de gestion de l'eau joue-t-il un rôle pour la réduction des déchets ? Les événements sportifs sont sujets à l'utilisation de bouteilles d'eau. Y a-t-il des actions proposées par syndicat pour réduire utilisation des bouteilles d'eau ? Des demandes sont souvent exprimées par des événements qui auraient besoin de rampe à eau pour pouvoir éviter les bouteilles plastique.

Réponse : Des actions spécifiques pour limiter les déchets plastiques ont été mises en place par Kerval, dont des ateliers, des stands et des poubelles dédiées pour sensibiliser les personnes qui viennent à ces événements. Il est possible de leur poser la question sur l'usage des bouteilles plastique. Des associations sportives sensibilisent à l'utilisation de gobelet unique pour éviter les bouteilles lors des trails. Il y a plusieurs interlocuteurs sur ce sujet (collectivités car compétence eau potable distribution) et syndicat de traitement des déchets. Ce sont des pistes vers qui se tourner pour essayer d'avoir des conventions ou développer des projets expérimentaux de rampe à eau. Mais le secteur de l'eau potable est très sensible car les procédures sanitaires sont importantes.

Andréa Querville : Le SMAF a rendu un avis sur l'innovation de la station d'épuration de Saint-Cast-le-Guildo en 2019.

Un profil de vulnérabilité conchylicole dans la baie Arguenon la Fresnaye a aussi été réalisé ce qui va permettre une action sur l'assainissement pour limiter la contamination microbiologique des zones conchylicoles. Des actions vont commencer à se mettre en place en 2021. Ce profil a été élaboré dans le cadre d'un interSAGE.

Isabelle Helleu : L'opération « Ici commence la mer » pourrait être ajoutée aux exemples d'opérations mises en place.

Mobilités

Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)

Michel Blain : Au sujet de l'accès à vélo au GR34 il est bien entendu qu'il ne sera pas possible de faire le GR 34 à vélo.

Réponse : Il ne s'agit que de l'accès au GR 34 en vélo pour ensuite le parcourir à pied. La loi n'autorise que le cheminement pédestre sur le GR.

Marie-Laure Cayatte : Dans le cadre du label, le Grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel promeut la mobilité douce pour mieux accéder au Grand site et circuler dans le Grand site sans voiture.

Morgane Oisel : Les collectivités se sont engagées pour promouvoir des solutions douces de déplacement mais quelques fois la topographie rend la tâche difficile pour les déplacements à vélo.

Marie-Laure Cayatte : des ateliers « mobilité » sont organisés avec les acteurs du transport en commun et les prestataires vélos. L'intérêt serait de promouvoir l'intermodalité (bus, vélo). Les vélos électriques sont très lourds et ne peuvent pas être mis sur racks des bus (en cours de réflexion pour améliorer système) et sur le site, on a aussi le problème d'un réseau de plusieurs communautés de communes (2 systèmes de bus). Un travail est à faire avec les acteurs du transport en commun à moyen terme.

Alexis Le Naour : les transports urbains dépendent de la compétence de l'agglomération et les transports interurbains de la région.

Prochaines étapes

Le comité de pilotage est la prochaine étape de validation de l'état des lieux pour les deux documents d'objectifs. Il devrait se tenir vers la mi-juin 2021. Entre temps un document Diagnostic - Etat des lieux pour chaque site N2000 sera publié et mis en ligne sur le site Internet de chaque site.

Coordonnées des chargés de mission N2000

Morgane Oisel : *thématique diagnostic écologique terrestre du site Baie de Saint-Brieuc Est et activités humaines terrestres*

morgane.oisel@sbaa.fr 02 96 68 23 58

Aurélien Pierre : *thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel activités et humaines terrestres*

natura2000revision@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Marion Collin : *thématique habitats marins*

marion.collin@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 81

Pauline Blanchard : *thématique oiseaux marins, poissons amphihalins et activités humaines en mer*

pauline.blanchard@ofb.gouv.fr 02 40 13 40 20

Olivier Abellard : *thématique mammifères marins et activités humaines en mer*

olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82

Retrouvez tous les documents de travail, notamment ceux du GT2, sur les sites internet de chaque site Natura 2000 :

Pour le site Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

Pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>

aller à l'onglet Espace d'échange